

MINISTRE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES
ET DE LA DOCUMENTATION

BP V 200 ABIDJAN Téléphone : (+225) 27 20 21 19 81
www.famille.gouv.ci



SITUATION DE L'ENFANT EN CÔTE D'IVOIRE EN 2023



AVRIL 2024

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES..... | 2 |
| LISTE DES FIGURES..... | 3 |
| LISTE DES FIGURES..... | 4 |
| LISTE DES TABLEAUX..... | 5 |
| PREFACE..... | 6 |
| AVANT-PROPOS..... | 7 |
| INTRODUCTION..... | 8 |
| I- SITUATION DES ENFANTS A L'ETAT CIVIL..... | 9 |
| I-1- Enregistrement à l'état civil des naissances d'enfants..... | 9 |
| I-2- Enregistrement à l'état civil des naissances d'enfants avec ou sans acte de naissance..... | 12 |
| II- SITUATION DES ENFANTS DANS LE MILIEU EDUCATIF..... | 15 |
| II-1- Répartition des enfants dans le préscolaire..... | 15 |
| II-2- Répartition des élèves dans le primaire..... | 18 |
| II-3- Répartition des élèves dans le secondaire..... | 21 |
| III- SITUATION DES MINEURS DANS LE MILIEU CARCERAL ET DANS LES ETABLISSEMENTS DE PROTECTION DE REMPLACEMENT (EPR)..... | 25 |
| III-1- Répartition des mineurs dans le milieu carcéral..... | 25 |
| III-2- Répartition des enfants dans les Etablissements de Protection de Remplacement (EPR)..... | 26 |
| IV- SITUATION DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES, D'EXPLOITATION ET/OU DE TRAITE..... | 29 |
| IV-1- Répartition des enfants victimes de violences..... | 29 |
| IV-2- Répartition des enfants victimes d'exploitation..... | 33 |
| IV-3- Répartition des enfants victimes de traite..... | 35 |
| V- SANTE DE L'ENFANT..... | 37 |
| V-1- Vaccination des enfants..... | 37 |
| V-2- Couverture assurance maladie des enfants de 0-17 ans..... | 40 |
| V-3- Prévalence de la mortalité infantile en 2021..... | 41 |
| VI- NUTRITION DE L'ENFANT..... | 42 |
| VI-1- Allaitement en Côte d'Ivoire..... | 42 |
| VI-2- Enfants Malnutris Aigus Modérés (MAM) ou Malnutris Aigus Sévères (MAS) | 44 |
| VI-3- Actions menées pour améliorer l'état nutritionnel des enfants..... | 45 |
| Recommandations..... | 50 |
| CONCLUSION..... | 51 |
| ANNEXE..... | 52 |

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

| SIGLES ET ABREVIATIONS | SIGNIFICATIONS |
|-----------------------------------|--|
| ACACI | Autorité Centrale pour l'Adoption en Côte d'Ivoire |
| CACE | Centre d'Action Communautaire pour l'Enfance |
| CDE | Convention relative aux Droits de l'Enfant |
| CADBE | Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant |
| CEDEAO | Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CPN | Consultations Prénatales |
| CNDH | Conseil National des Droits de l'Homme |
| DPE | Direction de la Protection de l'Enfant |
| DPED | Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation |
| DRENA | Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation |
| EPR | Etablissement de Protection de Remplacement |
| INS | Institut National de la Statistique |
| MAM | Malnutris Aigus Modérés |
| MAS | ou Malnutris Aigus Sévères |
| MENA | Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation |
| MEPD | Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement |
| MFFE | Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant |
| MIS | Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité |
| MJDH | Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme |
| MPJIPSC | Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique |
| MSHP-CMU | Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle; |
| PAN | Plan d'Action National contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants |
| PND | Plan National de Développement |
| PNPE | Politique Nationale de la Protection de l'Enfant |
| PN-OEV | Programme National de prise en charge des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH-SIDA |
| PPEAV | Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables |
| RGPH | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| SNLVBG | Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre |
| PNACPE | Programme National d'Animation Communautaire en Protection de l'Enfant |
| TBA | Taux Brut d'Admission |
| TAP | Taux d'Achèvement au Primaire |
| TAS | Taux d'Achèvement au Secondaire |
| TBS | Taux Brut de Scolarisation |
| TNA | Taux Net d'Admission |
| TNS | Taux Net de Scolarisation |

LISTE DES FIGURES

| | | |
|------------------|--|----|
| Figure 1 | Enfants déclarés dans le délai ou hors délai en 2022 | 9 |
| Figure 2 | Enfants déclarés dans le délai ou hors délai par sexe en 2022 | 9 |
| Figure 3 | Enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'Etat Civil par sexe | 12 |
| Figure 4 | Enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'Etat Civil selon le milieu résidence | 12 |
| Figure 5 | Enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'Etat Civil selon le niveau d'instruction du chef de ménage | 12 |
| Figure 6 | Enfants inscrits et non-inscrits au préscolaire en 2022-2023 | 15 |
| Figure 7 | Nombre d'enfants en âge du préscolaire dans la population et d'enfants scolarisés selon le sexe en 2022-2023 | 15 |
| Figure 8 | Répartition des enfants inscrits au préscolaire par section en 2022-2023 | 16 |
| Figure 9 | Evolution des effectifs élèves dans le préscolaire de 2018 à 2023 | 17 |
| Figure 10 | Evolution des TBA, TBS du préscolaire de 2018 à 2023 | 18 |
| Figure 11 | Répartition des élèves redoublants au primaire par sexe | 19 |
| Figure 12 | Evolution des effectifs du primaire de 2018 à 2023 | 20 |
| Figure 13 | Evolution des TBA, TBS et TAP du primaire de 2018 à 2023 | 20 |
| Figure 14 | Répartition des élèves redoublants au secondaire par sexe en 2023 | 23 |
| Figure 15 | Evolution des effectifs du secondaire de 2018 à 2023 | 23 |
| Figure 16 | Evolution des TBA, TBS et TAP du secondaire 1 ^{er} cycle de 2018 à 2023 | 24 |
| Figure 17 | Evolution des TBA, TBS et TAP du secondaire 2 nd cycle de 2018 à 2023 | 24 |
| Figure 18 | Nombre de mineurs prévenus et de mineurs condamnés entre 2020 et 2022 | 25 |
| Figure 19 | Nombre de mineurs prévenus et de mineurs condamnés par sexe entre 2020 et 2022 | 25 |
| Figure 20 | Cartographie des Etablissements de Protection de remplacement (EPR) | 26 |
| Figure 21 | Nombre d'enfants admis dans chaque type de structure | 27 |
| Figure 22 | Nombre d'enfants admis dans les EPR par sexe | 27 |
| Figure 23 | Nombre d'enfants admis dans les différents types d'EPR par sexe | 27 |
| Figure 24 | Nombre de violences physiques par niveau d'étude au primaire | 29 |
| Figure 25 | Nombre de violences sexuelles par niveau d'étude au primaire | 29 |
| Figure 26 | Nombre de violences psychologiques par niveau d'étude au primaire | 30 |
| Figure 27 | Nombre de violences physiques par niveau d'étude au secondaire général | 30 |

| | | |
|------------------|---|----|
| Figure 28 | Nombre de violences sexuelles par niveau d'étude au secondaire général | 31 |
| Figure 29 | Nombre de violences psychologiques par niveau d'étude au secondaire général | 32 |
| Figure 30 | Nombre de grossesses en milieu scolaire en 2022-2023 | 32 |
| Figure 31 | Enfants victimes de traite par sexe en 2023 | 35 |
| Figure 32 | Pays d'origine des enfants victimes de traite en 2023 | 35 |
| Figure 33 | Vaccination des enfants de 12 à 23 mois selon le sexe | 38 |
| Figure 34 | Vaccination des enfants de 24 à 35 mois selon le sexe | 38 |
| Figure 35 | Vaccination des enfants de 12 à 23 mois selon le milieu de résidence | 38 |
| Figure 36 | Vaccination des enfants de 24 à 35 mois selon le milieu de résidence | 39 |
| Figure 37 | Vaccination des enfants de 12 à 23 mois selon le niveau d'instruction de la mère | 39 |
| Figure 38 | Vaccination des enfants de 24 à 35 mois selon le niveau d'instruction de la mère | 39 |
| Figure 39 | Assurance maladie des enfants selon le milieu de résidence en 2021 | 40 |
| Figure 40 | Assurance maladie des enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage ou du ménage recomposé en 2021 | 41 |
| Figure 41 | Tendances de la mortalité des enfants de moins de 5 ans | 41 |
| Figure 42 | Allaitement des enfants de 0 à 5 mois vivant avec leur mère selon le milieu de résidence en 2021 | 43 |
| Figure 43 | Allaitement des enfants de 0 à 5 mois vivant avec leur mère selon le niveau d'instruction de la mère allaitante en 2021 | 43 |
| Figure 44 | Prévalence de l'anémie chez les enfants selon le milieu de résidence en 2021 | 44 |
| Figure 45 | Prévalence de l'anémie chez les enfants selon le niveau d'instruction de la mère en 2021 | 44 |
| Figure 46 | Cartographie des interventions du projet PNMDPE | 45 |
| Figure 47 | Secteurs d'activités impactés par le Projet PNMDPE | 46 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------------|--|----|
| Tableau 1 | Naissances enregistrées à l'Etat civil par district selon le sexe en 2022 | 10 |
| Tableau 2 | Naissances prises en charge dans les structures sanitaires ou à domicile en 2022 | 11 |
| Tableau 3 | Enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'Etat Civil par district en 2021 | 13 |
| Tableau 4 | Taux Brut d'Admission (TBA) au préscolaire en 2022-2023 | 16 |
| Tableau 5 | Taux Brut de Scolarisation (TBS) au préscolaire en 2022-2023 | 16 |
| Tableau 6 | Admission au primaire en 2022-2023 | 18 |
| Tableau 7 | Scolarisation au primaire en 2022-2023 | 18 |
| Tableau 8 | Achèvement au primaire en 2022-2023 | 19 |
| Tableau 9 | Admission au secondaire 1 ^{er} cycle en 2022-2023 | 21 |
| Tableau 10 | Scolarisation au secondaire 1 ^{er} cycle en 2022-2023 | 21 |
| Tableau 11 | Achèvement au secondaire 1 ^{er} cycle en 2022-2023 | 21 |
| Tableau 12 | Admission au secondaire, 2 nd cycle 2022-2023 | 22 |
| Tableau 13 | Scolarisation au secondaire, 2 nd cycle 2022-2023 | 22 |
| Tableau 14 | Achèvement au secondaire, 2 nd cycle 2022-2023 | 22 |
| Tableau 15 | Enfants de 5 à 17 ans ayant participé à des activités économiques ou à des tâches domestiques par district en 2021 | 33 |
| Tableau 16 | Enfants de 5 à 17 ans ayant effectué des travaux dangereux par district en 2021 | 34 |
| Tableau 17 | Possession des carnets de vaccination des enfants par district en 2021 | 37 |
| Tableau 18 | Enfants ayant une assurance maladie par district en 2021 | 40 |
| Tableau 19 | Allaitement chez les enfants de 0 à 23 mois | 42 |
| Tableau 20 | Taux de supplémentation en Vitamine A et déparasitage des enfants de 06 à 59 mois en 2021 | 47 |
| Tableau 21 | Données de supplémentation en vitamine A des enfants de 6 à 11 mois en 2023 | 48 |
| Tableau 22 | Données de supplémentation en vitamine A des enfants de 12 à 59 mois en 2023 | 48 |
| Tableau 23 | Données de déparasitage des enfants de 12 à 59 mois en 2023 | 49 |

PREFACE

L'enfance selon la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) des Nations Unies, est la période de la vie humaine qui va de la naissance à l'adolescence. L'enfant se définit donc comme étant tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable (UNICEF). Cependant, cet être garçon ou fille qui n'a pas encore atteint l'âge de la majorité, est une personne vulnérable dont les droits sont très souvent ignorés, et qui vit parfois dans des situations d'extrême précarité. Pour sa protection, l'Etat a ratifié de nombreux traités internationaux notamment, la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), la Convention sur la protection des Enfants et la Coopération en matière d'Adoption internationale, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE).

En ce qui concerne les initiatives au niveau national, l'élaboration de la Politique Nationale de la Protection de l'Enfant (PNPE) traduit également cette volonté du Gouvernement ivoirien de mieux respecter et protéger les droits des enfants. Cet engagement est aussi exprimé clairement dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Ainsi, Protéger les droits de l'Enfant et favoriser l'épanouissement des citoyens dans le cadre de la famille font partie des missions fondamentales du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) qui travaille pleinement à doter la nation de futurs citoyens en parfaite santé et bien formés pour assurer la relève et le développement de la Côte d'Ivoire.

Le présent document relatif à la Situation de l'enfant en Côte d'Ivoire au titre de l'année 2023 constitue une ressource importante d'informations nécessaires à l'orientation et à la prise de décision des autorités politiques et administratives ainsi que des partenaires au développement relativement aux efforts de promotion des droits des enfants. Son édition s'inscrit donc dans cette volonté du MFFE de veiller au respect des droits des enfants et de faire des recommandations, afin que les décideurs en fassent un bon usage. Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant tient à remercier tous les partenaires techniques et financiers du système des Nations Unies qui accompagnent régulièrement l'Etat ivoirien dans la lutte contre la malnutrition, les injustices et toutes les formes de maltraitance et d'exploitation des enfants.

Je souhaite une meilleure exploitation à tous les utilisateurs de ce document de statistiques relatives à la Situation de l'enfant en Côte d'Ivoire-2023.

Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant



Madame Nasseneba TOURE

AVANT-PROPOS

Cette première édition du document de statistiques sur « **La Situation de l'enfant en Côte d'Ivoire** » en 2023 répond à la volonté du MFFE de mettre en lumière les injustices, les violations et toutes les formes de maltraitance à l'égard des enfants en Côte d'Ivoire.

Ce document offre ainsi, une vue globale de la situation de l'enfant à plusieurs niveaux : l'Etat civil, l'éducation, le milieu carcéral, les violences, trautes et maltraitements diverses, la malnutrition, la santé et la vaccination, les cas de mortalité infantile, etc., afin de mieux jauger les insuffisances et autres violations relatives à la situation réelle des enfants en Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne le respect de leurs droits fondamentaux. Car, comme l'a dit l'écrivain et philosophe francophone Jean-Jacques ROUSSEAU (1762), « l'enfant a des manières de voir, de penser, de sentir, qui lui sont propres ; rien n'est moins sensé que d'y vouloir substituer les nôtres ».

Dans le cadre de l'élaboration de ce document, la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) a bénéficié du concours de plusieurs ministères, institutions et autres organismes de collecte de données à qui le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant voudrait exprimer solennellement sa profonde et infinie gratitude. Ainsi, nous adressons nos sincères remerciements :

- au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) ;
- au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ;
- au Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement (MEPD) ;
- au Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU) ;
- au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) ;
- au Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) ;
- à l'Institut National de la Statistique (INS)...

Enfin, nos remerciements vont à l'endroit de tous les agents de la DPED, en particulier à ceux de la Sous-Direction des Etudes et de la Documentation, pour l'élaboration et la qualité du présent document.

**Directeur de la Planification, des
Etudes et de la Documentation**



Monsieur SYLLA Losseny

INTRODUCTION

Selon les projections de l'Institut National de la Statistique (INS) faites sur la base des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, la Côte d'Ivoire comptera en 2030, 14,8 millions d'enfants, soit 44,7% de la population totale. Reconnaisant l'importance de l'enfant et le respect de ses droits conformément à ses engagements internationaux et aux dispositions de la Constitution de 2016 relatives aux droits des enfants, le Gouvernement ivoirien s'est engagé depuis l'indépendance à assurer un mieux-être, un encadrement et une éducation de qualité aux enfants. Dans cette dynamique, d'importants politiques, programmes et stratégies nationaux ont été adoptés et mis en œuvre. Ce sont entre autres : le Plan d'Action National de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants de 2019-2023 (PAN) ; le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV, 2005) ; Le Programme National d'Animation Communautaire en Protection de l'Enfant (PNACPE) de 2015 ; la mise en place d'une Autorité Centrale pour l'Adoption en Côte d'Ivoire (ACACI) adoptée en novembre 2019 ; la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) de janvier 2023 etc.

Par ailleurs, des mesures importantes ont été prises par le Gouvernement ivoirien afin de lutter contre les pires formes de travail des enfants, les violences domestiques et en milieu scolaire, ainsi que la non-déclaration des naissances.... Aussi, les garanties dont bénéficient les mineurs au contact du système judiciaire ont été renforcées par l'adoption d'un nouveau Code de Procédure Pénale.

Mais en la matière, le MFFE ne dispose pas de données suffisantes pour une prise de décision efficiente.

En réponse à toutes ces insuffisances, le présent document de statistiques sur « **La Situation de l'enfant en Côte d'Ivoire** » présente en plusieurs segments des données diverses sur les conditions de l'enfant dans différents domaines de la société ivoirienne: (i) la situation des enfants à l'état civil; (ii) la situation de l'enfant dans le milieu éducatif, (iii) la situation des mineurs dans le Milieu carcéral et dans les Etablissements de protection de Remplacement (EPR), (iv) la situation des enfants victimes de violence, d'exploitation et/ou traite, (v) la santé de l'enfant et enfin, (vi) la nutrition de l'enfant. Le document fait aussi des suggestions et des recommandations relatives aux actions et initiatives de promotion et de protection des droits de l'enfant, en vue de lui assurer une bonne éducation et un plein épanouissement socio-affectif.

SITUATION DES ENFANTS A L'ETAT CIVIL

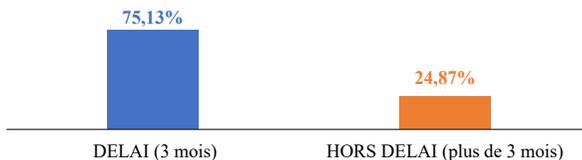


I. SITUATION DES ENFANTS A L'ETAT CIVIL

I-1- Enregistrement à l'état civil des naissances d'enfants

I-1-1- Répartition des naissances enregistrées à l'état civil selon le délai

Figure 1 : Enfants déclarés dans le délai ou hors délai en 2022

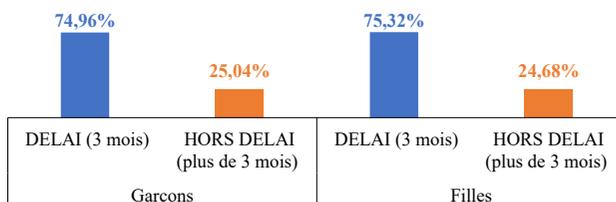


Source : Annuaire Statistique d'Etat Civil 2022

Sur un effectif de 776 615 enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil en 2022, 583 495 l'ont été dans le délai de 3 mois, soit 75,13% contre 193 120 enfants enregistrés dans un délai de plus de trois mois, soit 24,87%.

I-1-2- Naissances enregistrées selon le délai par sexe

Figure 2 : Enfants déclarés dans le délai ou hors délai par sexe en 2022



Source : Annuaire Statistique d'Etat Civil 2022

Au plan national, sur 776 615 naissances qui ont été déclarées et enregistrées en 2022, il y a 398 469 garçons, soit 51,31% contre 378 146 filles, soit 48,69%.

Dans l'effectif de 398 469 garçons, 298 694 ont été déclarés dans le délai, soit 74,96% contre 99 775 déclarés hors délai, soit 25,04%.

En ce qui concerne les filles, sur un total de 378 146 naissances déclarées, 284 801 l'ont été dans le délai, soit 75,32% contre 93 345 déclarées hors délai, soit 24,68%.

Ces taux peuvent être encore améliorés en accentuant davantage la sensibilisation des citoyens et des familles à déclarer leurs progénitures dans le délai fixé par la législation en vigueur.

I-1-3- Enregistrement des naissances par district et par sexe

Tableau 1 : Naissances enregistrées à l'Etat civil par district selon le sexe en 2022

| DISTRICTS | Garçons | % | Filles | % | TOTAL |
|-----------------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|
| District autonome d'Abidjan | 81 659 | 50,86 | 78 884 | 49,14 | 160 543 |
| District autonome de Yamoussoukro | 5 351 | 50,50 | 5 244 | 49,50 | 10 595 |
| District des Lacs | 27 000 | 50,95 | 25 994 | 49,05 | 52 994 |
| District de la Comoé | 23 998 | 51,25 | 22 830 | 48,75 | 46 828 |
| District du Denguélé | 10 523 | 51,84 | 9 775 | 48,16 | 20 298 |
| District du Gôh-Djiboua | 26 503 | 52,38 | 24 099 | 47,62 | 50 602 |
| District des Lagunes | 29 979 | 51,10 | 28 686 | 48,90 | 58 665 |
| District des Montagnes | 27 647 | 51,93 | 25 594 | 48,07 | 53 241 |
| District de la Sassandra-Marahoué | 29 447 | 52,33 | 26 830 | 47,67 | 56 277 |
| District des Savanes | 39 424 | 50,22 | 39 080 | 49,78 | 78 504 |
| District du Bas-Sassandra | 26 309 | 51,78 | 24 502 | 48,22 | 50 811 |
| District de la Vallée du Bandama | 29 038 | 50,94 | 27 962 | 49,06 | 57 000 |
| District du Zanzan | 19 442 | 51,36 | 18 416 | 48,64 | 37 858 |
| District du Woroba | 22 149 | 52,24 | 20 250 | 47,76 | 42 399 |
| TOTAL | 398 469 | 51,31 | 378 146 | 48,69 | 776 615 |

Source : Annuaire Statistique d'Etat Civil 2022

Les différents taux de natalité par district indiquent plus ou moins une relative parité entre les filles et les garçons nés. Avec 160 543 naissances enregistrées en 2022, le district autonome d'Abidjan a de loin le taux de natalité le plus élevée (20,67% du nombre total de naissances enregistrées dans l'ensemble). A contrario, le District Autonome de Yamoussoukro enregistre le plus faible nombre de naissances en 2022 (10 595).

Il est important de sensibiliser les parents à l'enregistrement des naissances à l'état civil en vue de la délivrance des extraits des enfants qui leur est un droit fondamental.

I-1- 4- Répartition des enregistrements selon le lieu de naissance

Tableau 2 : Naissances prises en charge dans les structures sanitaires ou à domicile en 2022

| DISTRICTS | Naissance au centre de sante | % | Naissance à Domicile | % | TOTAL |
|-----------------------------------|------------------------------------|--------------|-------------------------|-------------|----------------|
| District autonome d'Abidjan | 130 570 | 95,74 | 5 813 | 4,26 | 136 383 |
| District autonome de Yamoussoukro | 11 312 | 90,18 | 1 232 | 9,82 | 12 544 |
| District des Lacs | 68 285 | 95,75 | 3 028 | 4,25 | 71 313 |
| District de la Comoé | 40 699 | 92,23 | 3 427 | 7,77 | 44 126 |
| District du Denguélé | 12 080 | 89,20 | 1 463 | 10,80 | 13 543 |
| District du Gôh-Djiboua | 54 558 | 92,65 | 4 326 | 7,35 | 58 884 |
| District des Lagunes | 36 271 | 91,70 | 3 285 | 8,30 | 39 556 |
| District des Montagnes | 47 406 | 90,15 | 5 182 | 9,85 | 52 588 |
| District de la Sassandra-Marahoue | 64 847 | 92,34 | 5 377 | 7,66 | 70 224 |
| District des Savanes | 69 059 | 91,82 | 6 154 | 8,18 | 75 213 |
| District du Bas-Sassandra | 64 196 | 94,08 | 4 043 | 5,92 | 68 239 |
| District de la Vallée du Bandama | 47 599 | 93,09 | 3 533 | 6,91 | 51 132 |
| District du Zanzan | 29 314 | 89,27 | 3 525 | 10,73 | 32 839 |
| District du Woroba | 29 144 | 93,16 | 2 139 | 6,84 | 31 283 |
| TOTAL | 705 340 | 93,07 | 52 527 | 6,93 | 757 867 |

Source : Annuaire Statistique d'Etat Civil 2022

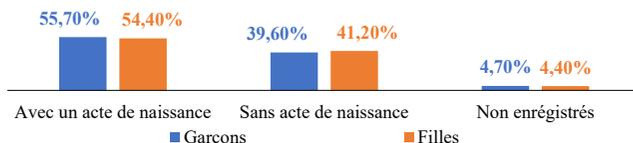
Dans l'ensemble des enfants déclarés en 2022, la naissance de 705 340 a été prise en charge dans un centre de santé, soit 93,07% contre 52 527 enfants déclarés qui sont nés à domicile, soit 6,93%.

Les services sanitaires et sociaux doivent renforcer la sensibilisation des mères gestantes à opter pour un accouchement assisté par un professionnel de la santé, car il est moins risqué et offre plus de garantie pour une naissance sécurisée aussi bien pour le bébé que pour la mère.

I-2- Enregistrement à l'état civil des naissances d'enfants avec ou sans acte de naissance

I-2-1- Enregistrement à l'état civil des naissances d'enfants de moins de 5 ans avec ou sans acte de naissance par sexe

Figure 3 : Enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'Etat Civil par sexe

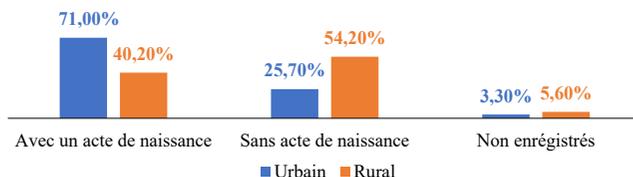


Source : EDS-CI 2021

Le taux d'enregistrement des enfants avec un acte de naissance est quasi identique chez les garçons (55,70%) et chez les filles (54,40%). C'est le même constat pour les enfants enregistrés sans acte de naissance à l'état civil avec des taux importants (respectivement de 39,60% chez les garçons et de 41,20% chez les filles).

I-2-2- Enregistrement à l'état civil des naissances d'enfants de moins de 5 ans avec ou sans acte de naissance selon le milieu de résidence

Figure 4 : Enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'Etat Civil selon le milieu résidence

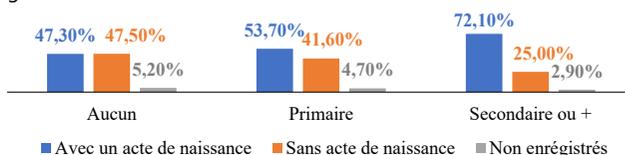


Source : EDS-CI 2021

Les enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil avec un acte de naissance sont plus nombreux en milieu urbain (71,00%) qu'en milieu rural (40,20%). En revanche, les enfants dont les naissances ont été enregistrées sans acte de naissance sont majoritaires en milieu rural (54,20% contre 25,70% en milieu urbain).

I-2-3- Enregistrement à l'état civil des naissances d'enfants de moins de 5 ans avec ou sans acte de naissance selon le niveau d'instruction du chef de ménage.

Figure 5 : Enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'Etat Civil selon le niveau d'instruction du chef de ménage



Source : EDS-CI 2021

Le niveau d'instruction du chef de ménage s'avère déterminant relativement à la décision d'établissement d'un acte de naissance pour sa progéniture. Ainsi, les données montrent clairement que plus les parents sont instruits plus les enfants ont un fort taux d'enregistrement : niveau secondaire (72,10%), niveau primaire (53,70%), contre 47,30% d'enregistrement de naissances concernant les chefs de ménage sans aucun niveau.

La politique de l'école obligatoire pour tous doit être davantage renforcée ainsi que la formation continue et professionnelle, afin que la proportion des chefs de ménage instruits soit élevée avec par ricochet de nombreux enfants avec un acte de naissance.

I-2-4- Enregistrement à l'état civil des naissances d'enfants de moins de 5 ans avec ou sans acte de naissance par district

Tableau 3 : Enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'Etat Civil par district en 2021

| DISTRICTS | Pourcentage d'enfants dont la naissance a été enregistrée | | Non enregistré |
|-----------------------------------|---|------------------------|----------------|
| | Avec un acte de naissance | Sans acte de naissance | |
| District autonome d'Abidjan | 80,80 | 17,90 | 1,30 |
| District autonome de Yamoussoukro | 60,00 | 29,80 | 10,20 |
| District des lacs | 43,00 | 56,50 | 0,50 |
| District de la Comoé | 73,60 | 22,00 | 4,40 |
| District du Denguélé | 56,70 | 43,20 | 0,10 |
| District du Gôh-Djiboua | 50,10 | 35,10 | 14,80 |
| District des Lagunes | 47,10 | 52,20 | 0,70 |
| District des Montagnes | 59,30 | 29,10 | 11,60 |
| District de la Sassandra-Marahoue | 36,10 | 50,90 | 13,00 |
| District des Savanes | 37,30 | 62,30 | 0,40 |
| District du Bas-Sassandra | 62,20 | 37,20 | 0,60 |
| District de la Vallée du Bandama | 60,80 | 35,50 | 3,70 |
| District du Zanzan | 45,90 | 50,30 | 3,80 |
| District du Woroba | 43,30 | 54,40 | 2,30 |
| Ensemble | 55,10 | 40,40 | 4,81 |

Source : EDS-CI 2021

Dans l'ensemble, les proportions d'enfants dont les naissances ont été enregistrées possédant un acte de naissances sont plus importantes que celles des naissances enregistrées sans acte de naissance au niveau des districts.

Les naissances non enregistrées y ont de très faibles proportions. Cependant, certains districts enregistrent des taux importants de naissances non enregistrés. Ce sont respectivement les

districts du Gôh-Djiboua (14,80%), du Sassandra-Marahoué (13,00%), des Montagnes (11,60%) et de Yamoussoukro (10,20%).

Au regard de toutes ces données, il importe d'accentuer les sensibilisations des populations à l'établissement des actes de naissance des enfants. C'est en effet, la capitale étape de l'identification civile et nationale de l'enfant qui est aussi un citoyen dont les droits civils élémentaires doivent être respectés.

II

SITUATION DES ENFANTS DANS LE MILIEU EDUCATIF



II. SITUATION DES ENFANTS DANS LE MILIEU EDUCATIF

II-1- Répartition des enfants dans le préscolaire

II-1-1- Répartition des enfants dans le préscolaire par sexe et par tranche d'âge

a- Proportion d'enfants inscrits au préscolaire

Figure 6 : Enfants inscrits et non-inscrits au préscolaire en 2022-2023

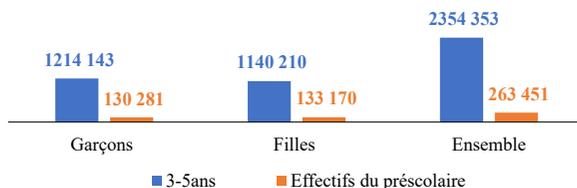


Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022-2023

Durant l'année scolaire 2022-2023, 263 451 enfants de 3 à 5 ans ont été préscolarisés sur une population totale de 2 354 353 enfants de cette tranche d'âges, soit un Taux Brut de Scolarisation (TBS¹) très faible au préscolaire égale à 11,19%, contre 88,81% d'enfants non-inscrits.

Le gouvernement devra travailler à la construction de nombreuses écoles maternelles et autres foyers de développement de la petite enfance à l'échelle nationale, afin de donner la chance à de nombreux enfants de fréquenter ces établissements pour un développement harmonieux qui leur permettra d'acquérir les aptitudes nécessaires à une bonne entame de l'apprentissage au primaire.

Figure 7 : Nombre d'enfants en âge du préscolaire dans la population et d'enfants scolarisés selon le sexe en 2022-2023



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022-2023

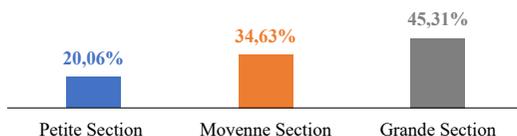
Parmi ces 263 451 élèves mis à la maternelle, on dénombre 133 170 filles, soit 50,55% contre 130 281 Garçons, soit 49,45%.

Chez les enfants des deux sexes, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) reste très faible.

¹ Le Taux Brut de Scolarisation est le nombre d'élèves scolarisés rapporté à la population scolarisable, exprimé en pourcentage

b- Répartition des enfants inscrits au préscolaire par section

Figure 8 : Répartition des enfants inscrits au préscolaire par section en 2022-2023



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Pour l'année scolaire 2022-2023, les grande et moyenne sections enregistrent les plus forts taux d'inscription au préscolaire (respectivement 45,31% et 34,63%) contre 20,06% pour la petite section.

La scolarisation des enfants à la petite section du préscolaire doit être davantage encouragée au niveau des parents, afin qu'ils comprennent l'importance et les avantages de la scolarisation précoce des enfants pour un bon développement et un meilleur cursus scolaire.

II-1-2- Taux brut d'admission et de scolarisation dans le préscolaire

a- Taux brut d'admission dans le préscolaire

Tableau 4 : Taux Brut d'Admission (TBA²) au préscolaire en 2022-2023

| | | Garçons | Filles | Ensemble |
|-------------|----------------------|---------|---------|----------|
| Population | 3 ans | 410 393 | 385 403 | 795 796 |
| Elèves | Population Scolarisé | 25 879 | 26 975 | 52 854 |
| Indicateurs | TBA | 6,31% | 7,00% | 6,64% |

Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Pour l'année scolaire 2022-2023, sur l'ensemble des enfants 3 ans (âge pour la première inscription au préscolaire), seuls 6,64% ont été réellement inscrits, contre 93,36% laissés en marge. Ce Taux Brut d'Admission (TBA) reste faible.

b- Taux brut de scolarisation dans le préscolaire

Tableau 5 : Taux Brut de Scolarisation (TBS) au préscolaire en 2022-2023

| | | Garçons | Filles | Ensemble |
|-------------|--------------|-----------|-----------|-----------|
| Population | 3- 5 ans | 1 214 143 | 1 140 210 | 2 354 353 |
| Elèves | Total Elèves | 130 301 | 133 174 | 263 475 |
| Indicateurs | TBS | 10,73% | 11,68% | 11,19% |

Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

² Taux Brut d'Accès ou d'Admission est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de nouveaux élèves et la population d'enfants ayant l'âge officiel d'admission dans l'enseignement.

Le constat est identique pour la scolarisation. Sur l'effectif des enfants de 3 à 5 ans susceptibles d'être en apprentissage au préscolaire, seulement 11,19% le sont effectivement contre 88,81% hors du système.

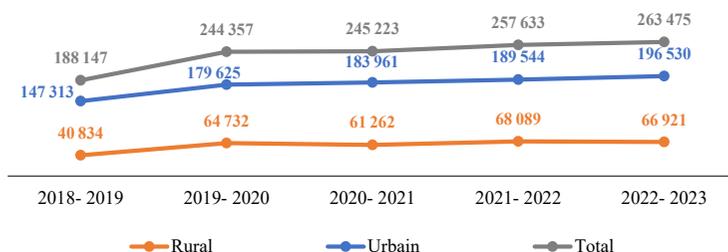
Ce constat pose le problème de la disponibilité et d'accessibilité des infrastructures pour le préscolaire, ainsi que de la sensibilisation des parents à l'inscription des enfants à ce niveau d'apprentissage.

C'est en ce sens que l'ouverture des Centres d'Actions Communautaires pour l'Enfance (CACE) dans tous les villages sur l'ensemble du territoire national s'impose, afin de mieux assurer le développement de la petite enfance.

II-1-3- Evolution de la situation des élèves au préscolaire

a- Evolution du nombre d'enfants inscrits au préscolaire par milieu de résidence

Figure 9 : Evolution des effectifs élèves dans le préscolaire de 2018 à 2023



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Les données du Figure indiquent dans l'ensemble une croissance des effectifs des élèves du préscolaire de 2018 à 2023. L'on constate par ailleurs que les effectifs des élèves des zones rurales sont largement en deçà de ceux des zones urbaines.

En 2022-2023 par exemple, le nombre d'élèves en milieu urbain est quasiment le triple de celui des élèves du préscolaire en milieu rural. Or, les enfants des zones rurales et notamment des villages dans leur grande majorité doivent aussi bénéficier de l'enseignement préscolaire et du développement de la petite enfance qui restent des défis chers au MFFE.

Vivement, une couverture nationale importante en structures de base et autres établissements préscolaires en faveur de la petite enfance est diligente.

b- Evolution des TBA, TBS du préscolaire de 2018 à 2023

Figure 10 : Evolution des TBA, TBS du préscolaire de 2018 à 2023



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Les indicateurs TBA et TBS sont en progression entre 2018 et 2023, même si le TBA est resté le même entre 2020 et 2022.

Ce constat illustre bien les efforts du gouvernement à offrir aux enfants de 3-5ans des opportunités de préapprentissage à travers la construction d'espaces d'éveil et de développement de la petite enfance, même si beaucoup reste à faire.

II-2- Répartition des élèves dans le primaire

II-2-1- Répartition des admissions, scolarisations et achèvements dans le primaire par sexe

Tableau 6 : Admission au primaire en 2022-2023

| | | Masculin | Féminin | Ensemble |
|------------|--------------|----------|---------|----------|
| POPULATION | 6 ans | 393 514 | 369 552 | 763 066 |
| ELEVES | Nouveaux CP1 | 392 786 | 371 640 | 764 426 |
| INDICATEUR | TBA | 99,82% | 100,57% | 100,18% |

Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Le tableau indique que pour une population de 763 066 enfants en âge de leur première inscription au CP1 (6 ans), le nombre d'inscrits au titre de l'année scolaire 2022-2023 est de 764 426, ce qui donne un Taux Brut d'Admission (TBA) de 100,18%.

Ce taux au-delà de 100% s'explique par l'inscription précoce de certains enfants de 4 à 5 ans au CP1.

Tableau 7 : Scolarisation au primaire en 2022-2023

| | | Masculin | Féminin | Ensemble |
|------------|--------------|-----------|-----------|-----------|
| POPULATION | 6-11 ans | 2 280 527 | 2 141 658 | 4 422 184 |
| ELEVES | Total élèves | 2 192 602 | 2 080 467 | 4 273 069 |
| INDICATEUR | TBS | 96,14% | 97,14% | 96,63% |

Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Pour une population de 4 422 184 enfants de 6-11 ans, l'effectif des enfants scolarisés de cette tranche d'âge au primaire pour l'année s'élève à 4 273 069, soit un Taux Brut de Scolarisation (TBS) de 96,63%.

Tableau 8 : Achèvement au primaire en 2022-2023

| | | Masculin | Féminin | Ensemble |
|------------|--------------|----------|---------|----------|
| POPULATION | 11 ans | 366 910 | 344 568 | 711 477 |
| ELEVES | Nouveaux CM2 | 281 012 | 278 311 | 559 323 |
| INDICATEUR | TAP | 76,59% | 80,77% | 78,61% |

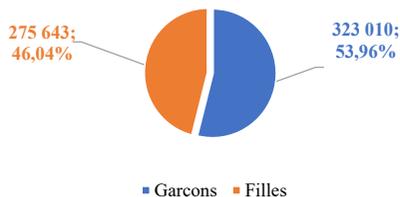
Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Enfin, l'on enregistre sur une population totale de 711 477 enfants de 11 ans, 559 323 enfants ayant achevé effectivement le cycle primaire au CM2 avec un Taux d'Achèvement au Primaire (TAP³) de 78,61%.

Dans l'ensemble, la situation des enfants au niveau primaire durant l'année 2022-2023 est satisfaisante avec des taux encourageants. En observant les répartitions par sexe, les indicateurs sont plus satisfaisants chez les filles que chez les garçons.

II-2-2- Répartition des élèves redoublants au primaire par sexe

Figure 11 : Répartition des élèves redoublants au primaire par sexe



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022-2023

Dans l'effectif des élèves inscrits au primaire pour l'année, 598 653 élèves ont le statut de redoublants, soit 14,01%.

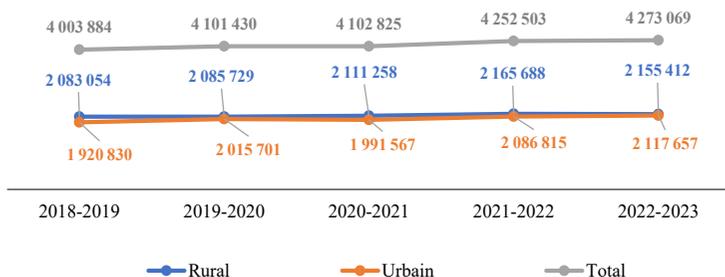
Aussi, sur le nombre de redoublants, 323 010 sont des garçons, soit 53,96% contre 275 643 filles, soit 46,04%.

³ Le Taux d'achèvement au primaire est le rapport entre le nombre d'élèves ayant effectivement achevé le cycle et le nombre total des enfants inscrits

II-2-3- Evolution de la situation des élèves au primaire

a- Evolution du nombre d'élèves inscrits au primaire par milieu de résidence

Figure 12 : Evolution des effectifs du primaire de 2018 à 2023



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Les effectifs dans le primaire sont en constante croissance depuis l'année scolaire 2018-2019 (4 003 884 élèves) jusqu'à l'année scolaire 2022-2023 (4 273 069). Les données recueillies indiquent dans l'ensemble que les élèves du primaire sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain, contrairement aux effectifs des élèves du préscolaire.

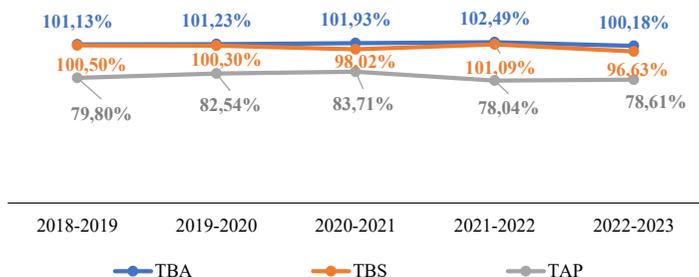
Durant l'année scolaire 2022-2023 par exemple, l'on a dénombré 2 155 412 élèves en milieu rural, soit 50,44% contre 2 117 657 élèves en milieu urbain, soit 49,56%.

Ces statistiques montrent clairement les efforts du gouvernement relatifs à la construction de plus en plus d'établissements primaires, notamment en milieu rural qui regorge aussi de nombreux enfants.

Cela dit, de nombreuses classes doivent encore être construites, afin de créer non seulement de meilleures conditions d'apprentissage en faveur des élèves mais aussi de respecter les ratios et standards internationaux en la matière.

b- Evolution des TBA, TBS et TAP primaire de 2018 à 2023

Figure 13 : Evolution des TBA, TBS et TAP du primaire de 2018 à 2023



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Le constat au niveau des trois indicateurs (TBA, TBS et TAP) est qu'ils ont tous connu une régression entre 2018 et 2023, malgré les efforts du gouvernement à offrir aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage à travers la construction des écoles de proximité.

Ce constat peut s'expliquer par les difficultés des ménages non seulement à inscrire les enfants à l'école mais à les maintenir dans le système scolaire jusqu'à l'achèvement de leur scolarité.

II-3- Répartition des élèves dans le secondaire

II-3-1- Répartition des admissions, scolarisations et achèvements dans le secondaire premier cycle par sexe et par tranche d'âge

Tableau 9 : Admission au secondaire 1^{er} cycle en 2022-2023

| | | Masculin | Féminin | Ensemble |
|------------|---------------------------|----------|---------|----------|
| POPULATION | 12 ans | 361 809 | 339 777 | 701 586 |
| ELEVES | Nouveaux 6 ^{ème} | 233 280 | 224 574 | 457 854 |
| INDICATEUR | TBA | 64,48% | 66,09% | 65,26% |

Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Pour la classe de 6^{ème}, l'on dénombre un effectif global de 457 854 enfants sur une population 701 586 d'enfants de 12 ans, soit un Taux Brut d'Admission (TBA) en sixième de 65,26%.

Tableau 10 : Scolarisation au secondaire 1^{er} cycle en 2022-2023

| | | Masculin | Féminin | Ensemble |
|------------|--------------|-----------|-----------|-----------|
| POPULATION | 12 – 15 ans | 1 417 334 | 1 331 028 | 2 748 363 |
| ELEVES | Total élèves | 937 590 | 889 885 | 1 827 475 |
| INDICATEUR | TBS | 66,15% | 66,86% | 66,49% |

Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

L'effectif des élèves du 1^{er} cycle des enfants âgés de 12 à 15 ans, est estimé à 1 827 475 sur une population de 2 748 363 de cette tranche d'âge, soit un Taux Brut de Scolarisation (TBS) de 66,49%.

Tableau 11 : Achèvement au secondaire 1^{er} cycle en 2022-2023

| | | Masculin | Féminin | Ensemble |
|------------|---------------------------|----------|---------|----------|
| POPULATION | 15 ans | 346 928 | 325 802 | 672 730 |
| ELEVES | Nouveaux 3 ^{ème} | 246 891 | 230 230 | 477 121 |
| INDICATEUR | TAS | 71,16% | 70,67% | 70,92% |

Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

L'on enregistre sur une population totale de 672 730 enfants de 15 ans, 477 121 enfants ayant achevé effectivement le 1^{er} cycle du secondaire avec un Taux d'Achèvement au Secondaire (TAS) de 70,92%.

Durant l'année scolaire 2022-2023, on note dans l'ensemble que la situation des enfants scolarisés au 1^{er} cycle du secondaire est assez satisfaisante. Il importe de créer les conditions d'une éducation

secondaire massive plus inclusive et efficace, afin d'améliorer davantage le taux d'achèvement au 1^{er} cycle du secondaire.

En observant les répartitions par sexe, le TBA 66,09% des filles est supérieur à celui les garçons 64,48%. Ce qui est contraire au niveau du TAS où celui des garçons 71,16% est supérieur à celui des filles 70,67%. Quant au TBS, l'on observe une quasi-parité chez les filles 66,86 et chez les garçons 66,15%.

II-3-2- Répartition des admissions, scolarisations et achèvements dans le secondaire second cycle par sexe et par-tranche d'âge

Tableau 12 : Admission au secondaire, 2nd cycle 2022-2023

| | | Masculin | Féminin | Ensemble |
|------------|---------------------------|----------|---------|----------|
| POPULATION | 16ans | 342 105 | 321 273 | 663 377 |
| ELEVES | Nouveaux 2 ^{nde} | 77 149 | 63 616 | 140 765 |
| INDICATEUR | TBA | 22,55% | 19,80% | 21,22% |

Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Durant l'année scolaire 2022-2023, le nombre des nouveaux élèves pour la classe de 2^{nde} est estimé à 140 765 sur une population de 663 377 enfants de 16 ans, soit un Taux Brut d'Admission (TBA) en seconde de 21,22%.

Tableau 13 : Scolarisation au secondaire, 2nd cycle 2022-2023

| | | Masculin | Féminin | Ensemble |
|------------|--------------|-----------|---------|-----------|
| POPULATION | 16 – 18 ans | 1 012 111 | 950 481 | 1 962 592 |
| ELEVES | Total élèves | 328 578 | 274 127 | 602 705 |
| INDICATEUR | TBS | 32,46% | 28,84% | 30,71% |

Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

L'effectif global des élèves du second cycle (2nd-Tle) est estimé à 602 705 sur une population de 1 962 592 de cette tranche d'âge, soit un Taux Brut de Scolarisation (TBS) de 30,71%.

Tableau 14 : Achèvement au secondaire, 2nd cycle 2022-2023

| | | Masculin | Féminin | Ensemble |
|------------|--------------|----------|---------|----------|
| POPULATION | 18 ans | 332 658 | 312 402 | 645 060 |
| ELEVES | Nouveaux TLE | 133 178 | 112 601 | 245 779 |
| INDICATEUR | TAS | 40,03% | 36,04% | 38,10% |

Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Enfin, sur une population totale de 645 060 enfants de 18 ans, on enregistre 245 779 élèves du second cycle ayant effectivement achevé le 2^{nde} cycle, soit un Taux d'Achèvement au Secondaire (TAS) de 38,10%.

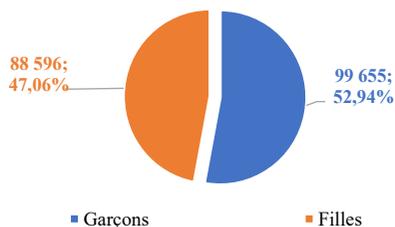
Dans l'ensemble, la situation des enfants scolarisés au 2nd cycle du secondaire est assez alarmante pour l'année scolaire 2022-2023. L'on enregistre des taux faibles d'admission, de scolarisation et d'achèvement.

De gros efforts doivent être faits par le système scolaire, afin d'améliorer ces taux qui sont révélateurs des proportions élevées d'échecs et d'abandons scolaires au second cycle. Aussi, la construction de nombreux établissements secondaires en général et particulièrement des établissements de proximité en zones rurales ou périurbaines est nécessaire, afin de faciliter la scolarisation et le maintien de nombreux enfants de cette tranche d'âges dans le cursus scolaire, et surtout d'améliorer considérablement le taux d'achèvement au 2nd cycle du secondaire.

II-3-3- Répartition des élèves au secondaire par sexe

a- Répartition des élèves redoublants au secondaire par sexe

Figure 14 : Répartition des élèves redoublants au secondaire par sexe en 2023



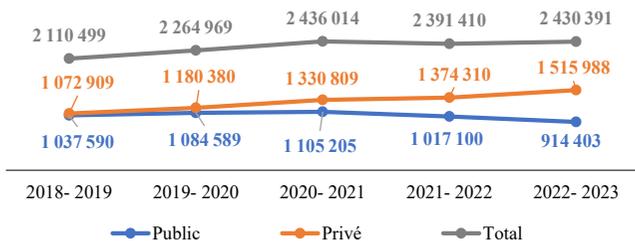
Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Dans l'effectif des élèves inscrits au secondaire pour l'année 2023, 188 251 élèves ont le statut de redoublants, soit 07,75%.

Aussi, sur le nombre de redoublants, 99 655 sont des garçons, soit 52,94% contre 88 596 filles, soit 47,06%.

b- Evolution du nombre d'élèves inscrits au secondaire par statut

Figure 15 : Evolution des effectifs du secondaire de 2018 à 2023



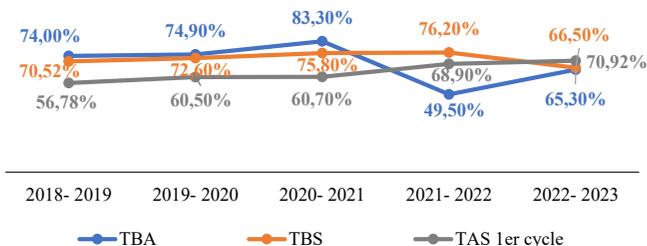
Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Les données du Figure indiquent dans l'ensemble une croissance des effectifs des élèves du secondaire de 2018 à 2023.

Cependant, l'on constate une régression des effectifs dans les établissements publics au profit des établissements privés. Les établissements privés occupent une place importante dans l'encadrement des élèves du secondaire.

c- Evolution des TBA, TBS et TAP du secondaire de 2018 à 2023

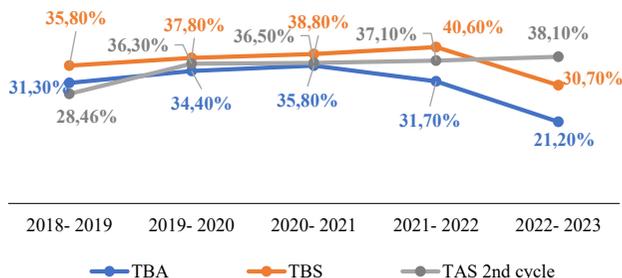
Figure 16 : Evolution des TBA, TBS et TAP du secondaire 1^{er} cycle de 2018 à 2023



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Les TBA et le TBS ont connu une croissance de 2018 à 2020, avant de décroître respectivement en 2021 à 2022. Le TAS quant à lui est resté croissant entre 2018 et 2023 marquant un achèvement sans cesse performant au niveau des élèves du secondaire 1^{er} cycle.

Figure 17 : Evolution des TBA, TBS et TAP du secondaire 2nd cycle de 2018 à 2023



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Les évolutions des TBA et TBS au niveau du secondaire 2nd cycle sont presque identiques. Les courbes sont croissantes entre 2018 et 2021.

L'admission en seconde n'a cessé de baisser depuis 2021 pour se situer à 21,20% en 2023. La scolarisation qui est assimilée au maintien a chuté de 2022 à 2023. Ces différentes fluctuations peuvent s'expliquer par le décrochage et l'abandon qui sont accentués au secondaire 2nd cycle.

Contrairement aux TBA et TBS, le TAS au secondaire 2nd cycle a connu une croissance régulière de 2018 à 2023. La constante amélioration de l'achèvement s'explique par les facteurs favorables concourant à cet achèvement bien que le taux soit plus ou moins faible (38,10% en 2023).



SITUATION DES MINEURS DANS LE MILIEU CARCERAL ET DANS LES ETABLISSEMENTS DE PROTECTION ET DE REMPLACEMENT (EPR)

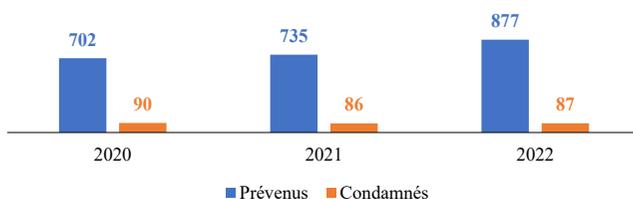


III. SITUATION DES MINEURS DANS LE MILIEU CARCÉRAL ET DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE PROTECTION DE REMPLACEMENT (EPR)

III-1- Répartition des mineurs dans le milieu carcéral

III-1-1- Nombre d'enfants prévenus et d'enfants condamnés entre 2020 et 2022

Figure 18 : Nombre de mineurs prévenus⁴ et de mineurs condamnés⁵ entre 2020 et 2022

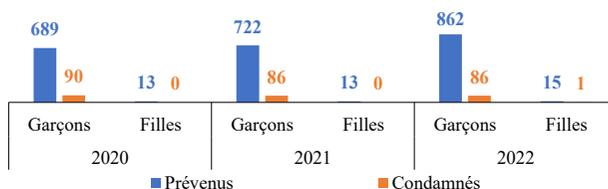


Source : MJDH/DPS/Annuaire des statistiques judiciaires et pénitentiaires 2021-2022

En 2022, les mineurs prévenus étaient de 877 contre 735 et 702 respectivement en 2021 et 2020. En ce qui concerne les mineurs condamnés, ces chiffres sont moins importants. L'on note un total de 87 en 2022 contre 86 et 90 en 2021 et 2020.

III-1-2- Nombre d'enfants prévenus et d'enfants condamnés selon le sexe

Figure 19 : Nombre de mineurs prévenus et de mineurs condamnés par sexe entre 2020 et 2022



Source : MJDH/DPS/Annuaire des statistiques judiciaires et pénitentiaires 2021 -2022

Entre 2020 et 2022, les mineurs en détention préventive sont en majorité des garçons. Leurs effectifs sont respectivement de 689, 722 et 862 sur la période, soit plus de 98,00% des effectifs de chaque année. En ce qui concerne les filles, les chiffres sont moins alarmants (moins de 2,00% chaque année).

Le constat est identique dans les effectifs des condamnés. Les garçons représentent 100% des effectifs de 2020 et 2021 à l'exception de 2022 où ils représentent 98,85%. Contrairement aux garçons, les filles sont en nombre insignifiant (1 fille condamnée en 2022, soit, 1,15%, contre 0 condamnation en 2020 et 2021).

Bien que la situation des mineurs dans le milieu carcéral ne soit pas aussi alarmante, de gros efforts doivent être faits en amont par les autorités et la communauté pour un plein

⁴ C'est retenir quelqu'un dans un lieu, en particulier en prison, pour différentes raisons officielles ou non, selon une décision légale ou arbitraire.

⁵ Personne déclarée coupable par un jugement officiel.

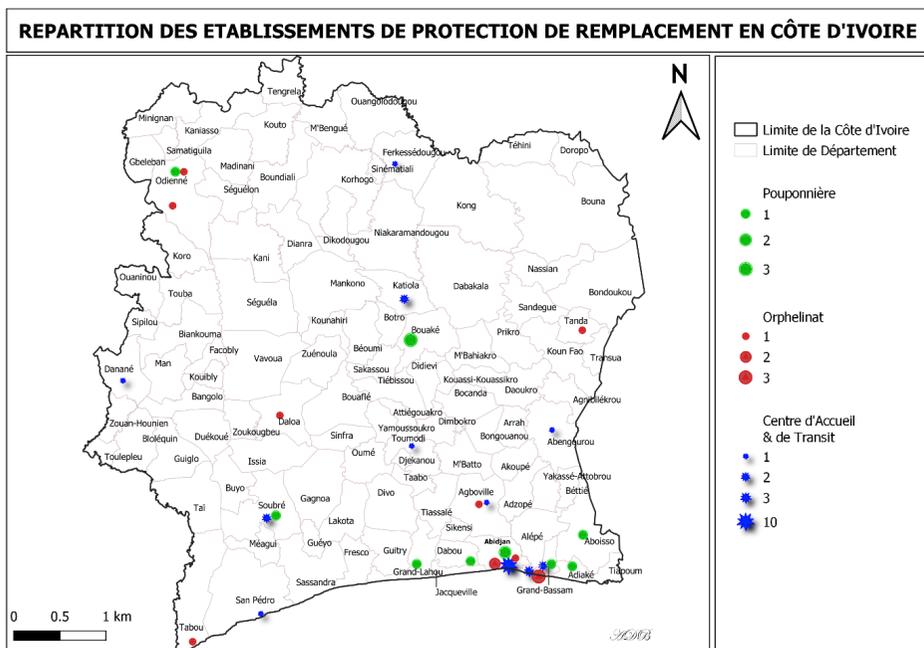
épanouissement des mineurs avec une éducation et un encadrement de qualité, afin de réduire davantage les taux de prévention et de condamnation des mineurs en Côte d'Ivoire.

III-2- Répartition des enfants dans les Établissements de Protection de Remplacement (EPR)

En 2023, la Côte d'Ivoire dispose de quarante-neuf (49) Établissements de Protection de Remplacement (EPR). Ces EPR se répartissent comme suit :

- douze (12) pouponnières ;
- treize (13) orphelinats ;
- vingt-quatre (24) centres d'accueil et de transit.

Figure 20 : Cartographie des Etablissements de Protection de remplacement (EPR)



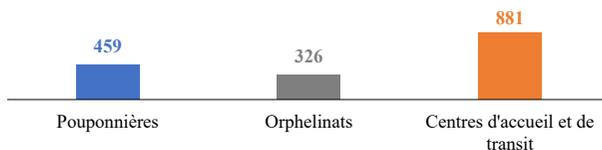
Données géographiques : CNTIG 2014 / Copyright 2024

Conception et réalisation : ADB, 07 08 14 07 04

La liste de ces structures agréées est jointe en annexe.

III-2-1- Nombre d'enfants admis dans chaque type de structure

Figure 21 : Nombre d'enfants admis dans chaque type de structure



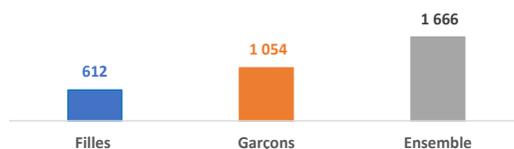
Source : Bilan MFFE/DPE, 2023

Le nombre total d'enfants admis dans les EPR en 2023 est de 1 666.

Cet effectif se répartit en 459 pour les pouponnières (soit 27,55%), 326 pour les orphelinats (soit 19,57%) et 881 pour les centres d'accueil et de transit (soit 52,88%).

III-2-2- Nombre d'enfants admis dans chaque type de structure par sexe

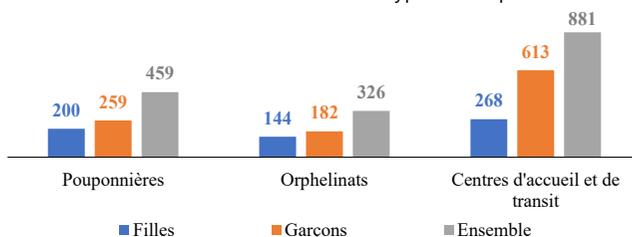
Figure 22 : Nombre d'enfants admis dans les EPR par sexe



Source : Bilan MFFE/DPE, 2023

L'effectif des EPR est dominé par les garçons. Sur les 1 666 pensionnaires, l'on dénombre 1 054 garçons (63,27%) et 612 filles (36,73%).

Figure 23 : Nombre d'enfants admis dans les différents types d'EPR par sexe



Source : Bilan MFFE/DPE, 2023

Dans les pouponnières, l'effectif de 459 se répartit en 200 filles (43,57%) contre 259 garçons (56,43%). Ces enfants sont pour certains en situation de handicap, pour d'autres issus d'abandon ou encore de cas sociaux. En réponse à ces types de vulnérabilité, les pensionnaires ont été référés certains à l'Hôpital Mère-Enfants, d'autres ont été mis en préapprentissage dans les salles d'éveil des pouponnières, préscolarisés dans les Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) ou adoptés.

Dans les orphelinats, l'effectif de 326 se répartit en 144 filles (44,17%) et 182 garçons (55,83%). Ces enfants sont pour certains non scolarisés, pour d'autres sans acte de naissance. En réponse, les orphelinats veillent à leur scolarisation, souvent dans des classes spécialisées et mènent des démarches afin de leurs établir des actes de naissance.

Dans les centres d'accueil et de transit, l'effectif de 881 se répartit en 268 filles (30,42%) contre 613 garçons (69,58%). Ces enfants sont pour certains des enfants caractériels recueillis, des enfants en situation de rue ou encore des enfants ayant fugué et d'autres addicts à la drogue. En réponse, les centres d'accueil et de transit ont veillé à les resocialiser, à leur faire suivre des cours d'alphabétisation ou à les mettre en apprentissage chez des maîtres artisans.

IV

SITUATION DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES, D'EXPLOITATION ET/OU DE TRAITE



BRISONS LE SILENCE

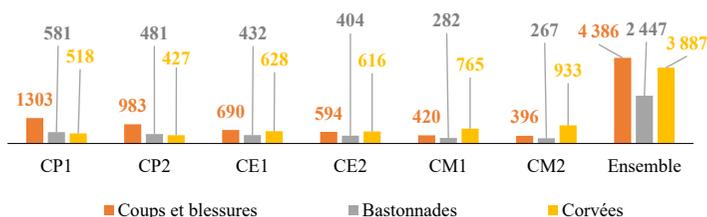
IV. SITUATION DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES, D'EXPLOITATION ET/OU DE TRAITE

IV-1- Violences sur les enfants dans le milieu scolaire

IV-1-1- Répartition des enfants victimes de violences par type selon le niveau d'études dans le primaire

a- Nombre d'enfants victimes de violences physiques selon le niveau d'étude au primaire

Figure 24 : Nombre de violences physiques par niveau d'étude au primaire

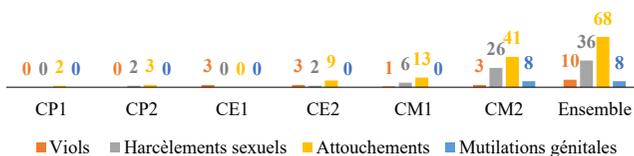


Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Les violences physiques en partie constituées de coups et blessures (4 386) soit 40,91%, de bastonnades (2 447), soit 22,83% et de corvées (3 887) soit 36,26%, sont plus marquées chez les élèves des cours préparatoires et des cours élémentaires.

b- Nombre d'enfants victimes de violences sexuelles selon le niveau d'études au primaire

Figure 25 : Nombre de violences sexuelles par niveau d'étude au primaire

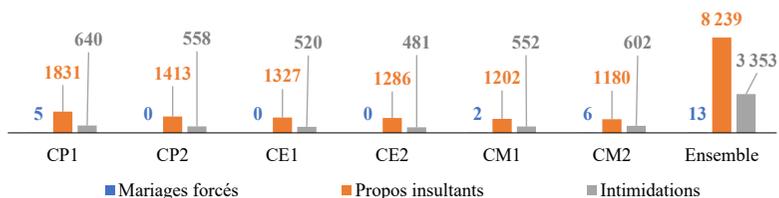


Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Les violences sexuelles, qu'elles soient des actes d'attouchements (68), d'harcèlements sexuels (36), de mutilations génitales (08) ou de viols (10) sont très nuisibles à la santé des enfants de cette tranche d'âge. Ces violences s'exercent pour la plupart sur les élèves du CM2.

c- Répartition des enfants victimes de violences psychologiques selon le niveau d'études dans le primaire

Figure 26 : Nombre de violences psychologiques par niveau d'étude au primaire



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Les violences psychologiques au primaire sont dans la majorité les propos insultants (8 239) et les intimidations (3 353). Les mariages forcés (13) sont en nombre restreint mais sont très nuisibles à la santé des enfants de cette catégorie. Aussi sont-ils source d'abandon scolaire.

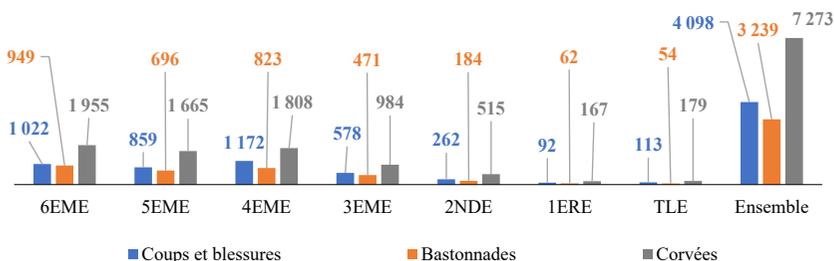
Durant l'année scolaire 2022-2023, divers types de violences ont été enregistrés dans le primaire : violences physiques (47,76%), violences sexuelles (0,54%) et violences psychologiques (51,70%).

La sensibilisation en milieu scolaire, notamment au niveau des enseignants doit être accentuée davantage, afin de réduire significativement toutes ces violences qui sont bien souvent des facteurs d'échec et d'abandon scolaires.

IV-1-2- Répartition des enfants victimes de violences par type selon le niveau d'études dans le secondaire général

a- Nombre d'élèves victimes de violences physiques selon le niveau d'études dans le secondaire général

Figure 27 : Nombre de violences physiques par niveau d'étude au secondaire général



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Au premier cycle de l'enseignement secondaire, ce sont dans l'ensemble 12 982 cas de violences physiques qui ont été enregistrés durant l'année scolaire 2022-2023 sur un total de 14 510 cas de violences physiques enregistrées au secondaire général, soit 89,48%.

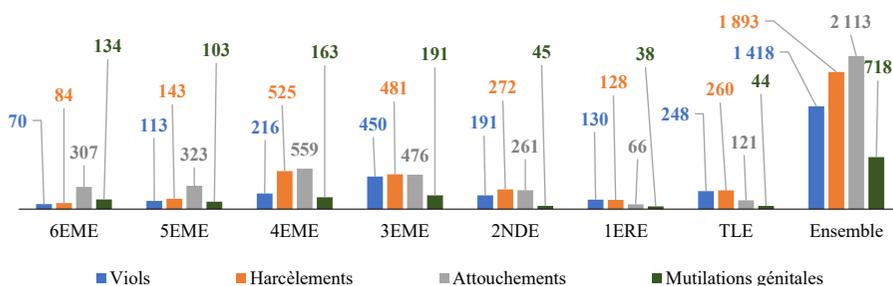
L'on note une prédominance des corvées (6 412 cas) avec une proportion de 44,19% de l'ensemble des violences physiques enregistrées. Les coups et blessures, puis les bastonnades ont des proportions moins importantes avec respectivement 25,02% et 20,26%.

En ce qui concerne le second cycle de l'enseignement secondaire, ce sont dans l'ensemble 1 628 cas de violences physiques qui ont été enregistrés durant l'année scolaire 2022-2023, soit 11,22% du total des violences physiques enregistrées au secondaire général.

A ce niveau, l'on note aussi une prédominance des corvées avec une proportion de 5,93% de l'ensemble des violences physiques enregistrées au second cycle. Les coups et blessures, puis les bastonnades ont des proportions moins importantes avec respectivement 3,22% et 2,07%.

b- Nombre d'élèves victimes de violences sexuelles selon le niveau d'études dans secondaire

Figure 28 : Nombre de violences sexuelles par niveau d'étude au secondaire général



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Au premier cycle de l'enseignement secondaire, ce sont dans l'ensemble 4 338 cas de violences sexuelles qui ont été enregistrés durant l'année scolaire 2022-2023 sur un total de 6 142 cas de violences sexuelles enregistrées au secondaire général, soit 70,63%.

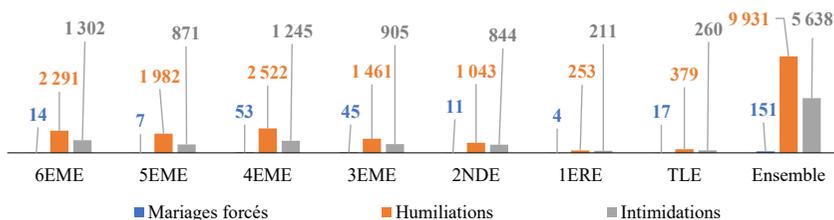
L'on note une prédominance des attouchements et du harcèlement avec respectivement 1 665 et 1 233 cas, soit 27,11% et 20,07% de l'ensemble des violences sexuelles enregistrées. Les viols et MGF ont des proportions moins importantes mais non négligeables avec respectivement 13,82% et 9,62%.

En ce qui concerne le second cycle de l'enseignement secondaire, ce sont dans l'ensemble 1 804 cas de violences sexuelles qui ont été enregistrés durant l'année scolaire 2022-2023, soit 29,37% du total des violences sexuelles enregistrées au secondaire général.

A ce niveau, l'on note une prédominance des attouchements et des viols avec respectivement 660 et 569 cas, soit 36,58% et 31,54% de l'ensemble des violences sexuelles enregistrées. Les attouchements et MGF ont des proportions moins importantes avec respectivement 24,83% et 7,04%.

c- Nombre d'élèves victimes de violences psychologiques selon le niveau d'études dans le secondaire général

Figure 29 : Nombre de violences psychologiques par niveau d'étude au secondaire général



Source : MENA / DESPS : Statistiques scolaires de poche 2022 -2023

Au premier cycle de l'enseignement secondaire, ce sont dans l'ensemble 12 698 cas de violences psychologiques qui ont été enregistrés durant l'année scolaire 2022-2023 sur un total de 15 720 cas de violences psychologiques enregistrées au secondaire général, soit 80,78%.

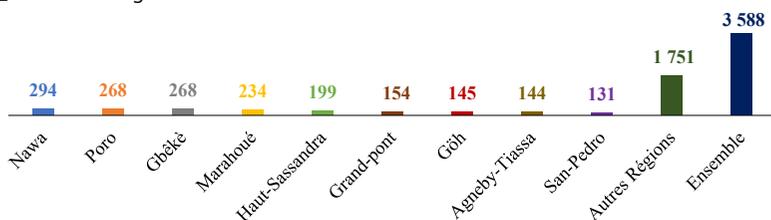
L'on note une prédominance des humiliations et des intimidations avec respectivement 8 256 et 4 323 cas, soit 52,52% et 27,50% de l'ensemble des violences psychologiques enregistrées. Les mariages forcés ont une proportion moins importante avec 0,76%.

En ce qui concerne le second cycle de l'enseignement secondaire, les mêmes tendances s'observent avec une prédominance des humiliations et des intimidations qui sont respectivement de 1 675 et 1 315 cas, soit 10,65% et 8,36%. Les MGF ont une proportion moins importante avec 332 cas, soit 0,20%.

Comme on le constate dans l'ensemble, les élèves du premier cycle subissent de nombreuses violences. Il est absolument nécessaire que le gouvernement accentue la sensibilisation en milieu scolaire relativement à toutes ces formes de violence, afin de réduire de façon significative toutes ces violences qui sont bien souvent des facteurs d'insuffisance de rendement, d'échecs et d'abandons scolaires.

d- Grossesses en cours de scolarité

Figure 30 : Nombre de grossesses en milieu scolaire en 2022-2023



Source : Communiqué de presse N° 002 CNDH- mai 2023

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a recueilli auprès des Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) 3 588 cas de grossesses de jeunes filles scolarisées.

Dans cet effectif global, la DRENA de la Nawa a enregistré au total 294 cas de grossesses. Elle est suivie de celles, du Poro, du Gbèkè, de la Marahoué, du Haut-Sassandra, des Grand-Ponts, du Gôh, de l'Agneby-Tiassa et du San-Pedro qui ont enregistré respectivement 294, 268, 234, 199, 154, 145, 144, et 131 cas de grossesses en cours de scolarité.

Les grossesses en milieu scolaire sont alarmantes, car elles sont de plus en plus récurrentes et contribuent aux abandons, décrochages et échecs scolaires. Il importe que le gouvernement accentue la sensibilisation des populations, des personnels d'encadrement et des élèves notamment les jeunes filles en milieu scolaire, afin de réduire de façon significative ce phénomène.

IV-2- Répartition des enfants victimes d'exploitation

IV-2-1- Répartition des enfants victimes d'exploitation par district

Tableau 15 : Enfants de 5 à 17 ans ayant participé à des activités économiques ou à des tâches domestiques par district en 2021

| Districts | Pourcentage des enfants ayant effectué un travail |
|--------------------|---|
| Abidjan | 13,20 |
| Yamoussoukro | 11,10 |
| Bas-Sassandra | 15,60 |
| Comoé | 8,50 |
| Denguélé | 20,40 |
| Gôh-Djiboua | 9,30 |
| Lacs | 12,60 |
| Lagunes | 10,50 |
| Montagnes | 13,20 |
| Sassandra-Marahoué | 15,90 |
| Savanes | 28,60 |
| Vallée du Bandama | 12,90 |
| Woroba | 21,20 |
| Zanzan | 16,40 |
| Ensemble | 14,70 |

Source : EDS-CI 2021

L'exploitation des enfants demeure une réalité en Côte d'Ivoire. Tous les districts enregistrent plus ou moins des enfants exploités dans divers travaux, malgré les gros efforts faits par les autorités pour endiguer le phénomène du travail des enfants sur le territoire national.

Les districts qui présentent les plus forts taux d'exploitation d'enfants sont majoritairement au nord du pays, notamment ceux des Savanes (28,60%), du Woroba (21,20%) et du Denguélé (20,40%).

La lutte contre le travail des enfants est un vœu cher au MFFE qui y travaille en permanence à travers sa Direction de la Protection de l'Enfant (DPE).

Les campagnes de sensibilisation de masses doivent être accentuées sur toute l'étendue du territoire, afin de promouvoir les droits de l'enfant et de lutter pleinement contre les abus et autres violences à leur égard.

Tableau 16 : Enfants de 5 à 17 ans ayant effectué des travaux dangereux ⁶ par district en 2021

| DISTRICTS AUTONOME ET REGIONS | Pourcentage d'enfants ayant participé à des activités au-dessus du seuil défini pour leur âge ou ayant travaillé dans des conditions dangereuses |
|-------------------------------|--|
| Abidjan | 16,90 |
| Yamoussoukro | 14,80 |
| Bas-Sassandra | 22,30 |
| Comoé | 13,40 |
| Denguélé | 30,40 |
| Gôh-Djiboua | 14,80 |
| Lacs | 19,90 |
| Lagunes | 16,10 |
| Montagnes | 24,80 |
| Sassandra-Marahoué | 22,60 |
| Savanes | 40,70 |
| Vallée du Bandama | 21,40 |
| Woroba | 29,00 |
| Zanzan | 24,10 |
| Ensemble | 27,70 |

Source : EDS-CI 2021

Comme souligné précédemment, tous les districts enregistrent plus ou moins des enfants exploités dans divers travaux dangereux. Les districts qui présentent les plus forts taux de travaux dangereux faits par les enfants de 5 à 17 ans sont majoritairement ceux du nord du pays, précisément les districts des Savanes (40,70%), du Denguélé (30,40%), du Woroba (29,00%) et du Zanzan (24,10%).

Ces districts sont suivis par ceux du sud-ouest et de l'ouest : les districts des Montagnes (24,80%), du Sassandra-Marahoué (22,60%) et du Bas-Sassandra (22,30%).

Le MFFE à travers sa Direction de la Protection de l'Enfant (DPE), travaille permanemment à endiguer ce phénomène préoccupant. Des mesures fortes de législation et de sensibilisation de

⁶ Activités économiques, domestiques effectuées dans des conditions dangereuses ou au-dessus du seuil défini pour leur groupe d'âges.

masses doivent être initiées, afin de lutter efficacement contre toutes les formes d'exploitation et les abus à l'égard des enfants.

IV-3- Répartition des enfants victimes de traite⁷

IV-3- 1-Répartition des enfants victimes de traite par sexe

Figure 31 : Enfants victimes de traite par sexe en 2023



Source : Bilan CNLTEE / MFFE 2023

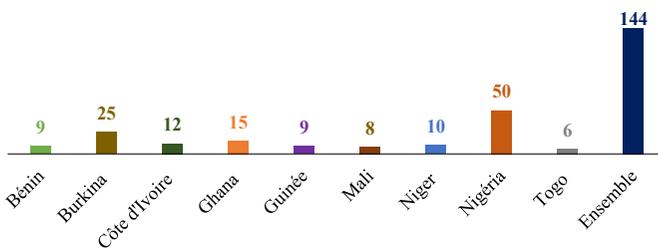
Les données sur la traite des enfants enregistrées par les services du MFFE font état de 144 enfants victimes en 2023. Dans cette population 61,11% sont des garçons contre 38,89% de filles. Ce sont majoritairement des ressortissants des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Par ailleurs, l'exploitation d'enfants innocents souvent issus de traite dans le domaine de la mendicité à grande échelle s'avère aujourd'hui un phénomène très inquiétant en milieu urbain.

Le gouvernement ivoirien doit prendre urgemment des mesures idoines pour mettre fin à cette triste réalité qui s'apparente à un business "juteux", afin de préserver la dignité et l'honorabilité de ces enfants.

IV-3-2- Pays de provenance des enfants victimes de traite

Figure 32 : Pays d'origine des enfants victimes de traite en 2023



Source : Bilan CNLTEE / MFFE 2023

⁷ Tout acte de recrutement, de transport, de transfert, d'hébergement ou d'accueil d'un enfant à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays, aux fins d'exploitation quels que soient les moyens utilisés.

En ce qui concerne la traite des enfants, ce sont au total 144 enfants qui ont été enregistrés par les services du MFFE au cours de l'année 2023 et ils sont tous ressortissants des pays de la CEDEAO.

Le Nigeria enregistre le plus d'enfants (50), soit un taux de 34,72%. Il est suivi du Burkina-Faso et du Ghana avec respectivement 25 et 15 enfants, soit 17,36% et 10,42%. Du point de vue de l'immigration, tous les autres pays ont un taux en-dessous de 10,00%.

La traite n'implique pas seulement les immigrés, elle se pratique également sur le plan local ou du point de vue des départs à l'extérieur. Sous cet angle la Côte d'Ivoire enregistre 12 enfants victimes, soit 08,33% et figure au 4^{ème} rang du classement sous-régional derrière le Nigeria, le Burkina-Faso et le Ghana.

V

SANTE DE L'ENFANT



V. SANTE DE L'ENFANT

V-1- Vaccination des enfants

V-1-1- Vaccination des enfants par district

Tableau 17 : Possession de carnets de vaccination des enfants par district en 2021

| Districts | Enfants de 12–23 mois (%) | | Enfants de 24–35 mois (%) | |
|--------------------|----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| | Déjà eu un carnet de vaccination | Carnet de vaccination vu | Déjà eu un carnet de vaccination | Carnet de vaccination vu |
| Abidjan | 93,40 | 67,40 | 94,00 | 55,30 |
| Yamoussoukro | 96,30 | 79,30 | 94,90 | 65,80 |
| Bas-Sassandra | 97,10 | 82,20 | 96,20 | 71,40 |
| Comoé | 97,10 | 85,60 | 98,70 | 80,30 |
| Denguélé | 92,10 | 76,30 | 80,50 | 61,50 |
| Gôh-Djiboua | 97,30 | 82,50 | 96,40 | 75,10 |
| Lacs | 93,40 | 83,40 | 96,40 | 75,50 |
| Lagunes | 93,30 | 78,90 | 97,50 | 84,30 |
| Montagnes | 96,30 | 78,10 | 97,30 | 69,70 |
| Sassandra-Marahoué | 94,80 | 80,20 | 93,00 | 74,20 |
| Savanes | 95,90 | 85,20 | 89,90 | 68,30 |
| Vallée du Bandama | 98,20 | 70,10 | 93,40 | 74,00 |
| Woroba | 91,00 | 77,60 | 89,30 | 75,50 |
| Zanzan | 95,90 | 87,70 | 93,70 | 73,80 |
| Ensemble | 95,10 | 77,70 | 94,20 | 68,90 |

Source : EDS-CI 2021

Pour les enfants âgés de 12 à 23 mois, les statistiques concernant la vaccination sont satisfaisantes. Parmi les personnes en charge d'enfants interviewées, 95,10% ont déclaré posséder un carnet de vaccination. Pour 77,70% d'enfants, le carnet de vaccination a été effectivement vu par l'agent enquêteur.

Pour les enfants âgés de 24 à 35 mois, les données sont aussi satisfaisantes. Parmi les personnes en charge d'enfants interviewées, 94,20% ont déclaré posséder un carnet de vaccination. Pour 68,90% enfants, le carnet de vaccination a été effectivement vu par l'agent enquêteur.

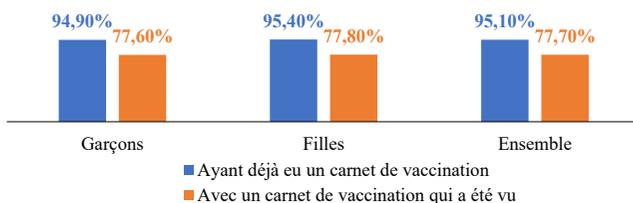
En dépit de cette satisfaction globale de la couverture vaccinale nationale des enfants, il faut poursuivre et accentuer la sensibilisation des populations en général et en particulier les mères sur les avantages de la vaccination des enfants et la bonne conservation des carnets de vaccination. Car chez les enfants de 12 à 23 mois, 4,9% n'ont jamais eu de carnet de vaccination. Et pour 22,3%, le carnet n'a pas été vu par l'agent enquêteur. Chez les enfants de 24 à 35 mois, 5,8% n'ont jamais eu de carnet de vaccination. Et pour 31,1%, le carnet n'a pas été vu par l'agent enquêteur.

La vaccination réduit le risque de contractation de maladies en travaillant sur les défenses naturelles de l'organisme (le système immunitaire) pour établir une protection préventive contre les maladies.

V-1-2- Vaccination des enfants selon le sexe, le milieu de résidence et le niveau d'instruction de la mère

a- Vaccination des enfants selon le sexe

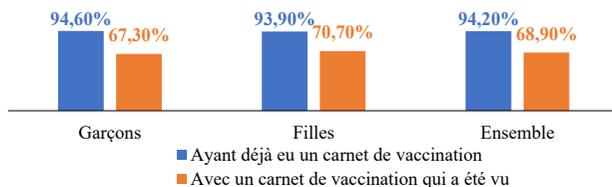
Figure 33 : Vaccination des enfants de 12 à 23 mois selon le sexe



Source : EDS-CI 2021

Les statistiques montrent une situation meilleure chez les enfants de sexe féminin que ceux du sexe masculin.

Figure 34 : Vaccination des enfants de 24 à 35 mois selon le sexe

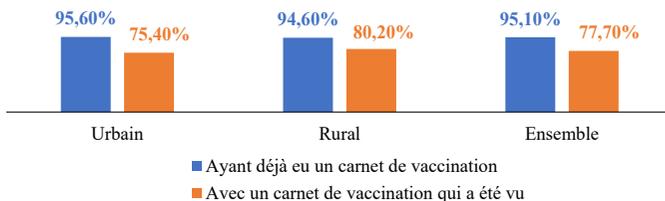


Source : EDS-CI 2021

Pour les enfants de 24 à 35 mois et concernant le carnet de vaccination qui a été vu, les statistiques indiquent une situation meilleure chez les enfants de sexe féminin que ceux de sexe masculin. Cette tendance est le contraire pour les enfants ayant déjà eu un carnet de vaccination.

b- Vaccination des enfants selon le milieu de résidence

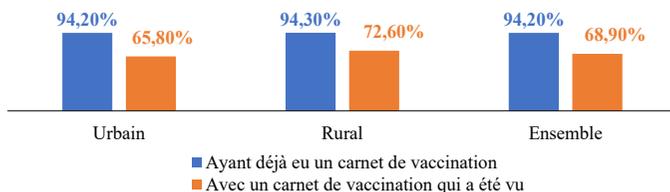
Figure 35 : Vaccination des enfants de 12 à 23 mois selon le milieu de résidence



Source : EDS-CI 2021

Pour les enfants de 12 à 23 mois, les données sur la disposition d'un carnet de vaccination indiquent une situation meilleure en milieu urbain que rural. Par contre, pour les enfants dont le carnet de vaccination a été vu, le taux en milieu urbain est relativement faible (75,40%) par rapport au milieu rural (80,20%).

Figure 36 : Vaccination des enfants de 24 à 35 mois selon le milieu de résidence

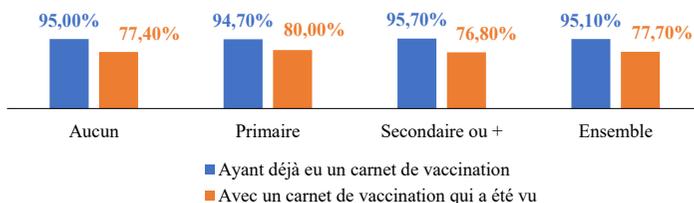


Source : EDS-CI 2021

Les statistiques montrent une meilleure situation en milieu rural qu'en milieu urbain.

c- Vaccination des enfants selon le niveau d'instruction de la mère

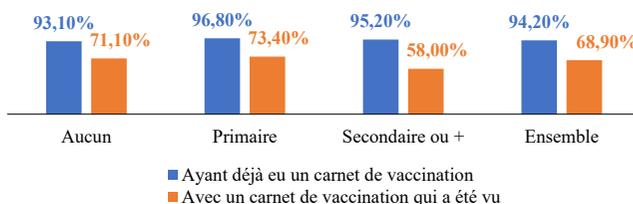
Figure 37 : Vaccination des enfants de 12 à 23 mois selon le niveau d'instruction de la mère



Source : EDS-CI 2021

Cette analyse descriptive du niveau d'instruction de la mère et la vaccination de l'enfant ne laisse pas entrevoir un lien entre le niveau d'éducation de la mère et la vaccination de l'enfant. La sensibilisation des mères doit donc se poursuivre partout, peu importe leur niveau d'instruction.

Figure 38 : Vaccination des enfants de 24 à 35 mois selon le niveau d'instruction de la mère



Source : EDS-CI 2021

Chez les enfants de 24 à 35 mois, le constat reste le même que chez ceux de 12 à 23 mois. Toutes les mères, sans tenir compte du niveau d’instruction, doivent être concernées par les sensibilisations.

V-2- Couverture assurance maladie des enfants de 0 – 17 ans

V-2-1- Assurance maladie des enfants par district en 2021

Tableau 18 : Enfants ayant une assurance maladie par district en 2021

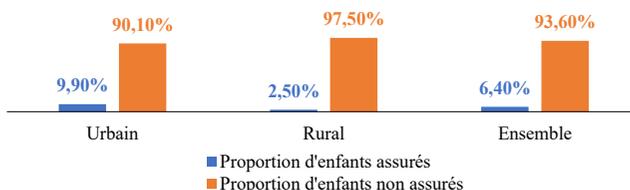
| Districts | Pourcentage (%) couvert par une assurance maladie |
|--------------------|---|
| Abidjan | 17,20 |
| Yamoussoukro | 9,10 |
| Bas-Sassandra | 2,70 |
| Comoé | 7,30 |
| Denguélé | 6,20 |
| Gôh-Djiboua | 5,60 |
| Lacs | 4,40 |
| Lagunes | 4,50 |
| Montagnes | 1,30 |
| Sassandra-Marahoué | 2,90 |
| Savanes | 3,30 |
| Vallée du Bandama | 3,90 |
| Woroba | 4,00 |
| Zanzan | 2,70 |
| Ensemble | 6,40 |

Source : EDS-CI 2021

La couverture en assurance maladie des enfants reste très faible (6,40%). Seul le district autonome d’Abidjan a un taux supérieur à 10%. Les parents doivent être davantage sensibilisés à la souscription d’une assurance maladie pour leurs enfants. C’est un droit fondamental pour ces êtres innocents qui doivent aussi bénéficier de soins de qualité en cas de maladie.

V-2-2- Assurance maladie des enfants selon le milieu de résidence

Figure 39 : Assurance maladie des enfants selon le milieu de résidence en 2021

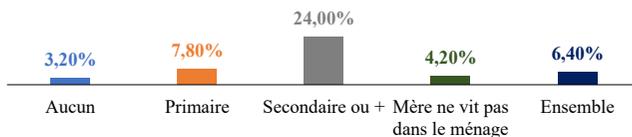


Source : EDS-CI 2021

La situation est plus alarmante en milieu rural (2,50%) qu’en milieu urbain (9,90%).

V-2-3- Assurance maladie des enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage ou du ménage recomposé en 2021

Figure 40 : Assurance maladie des enfants selon le niveau d'instruction de la mère ou du ménage recomposé en 2021



Source : EDS-CI 2021

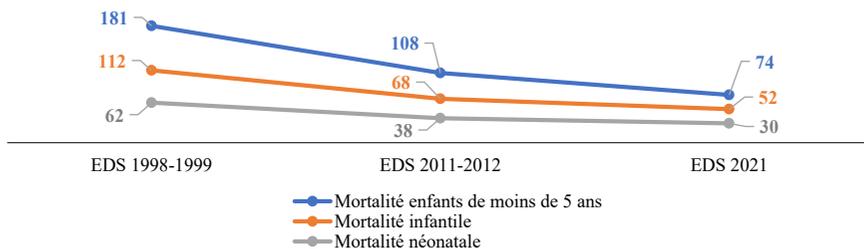
Ce Figure indique que la situation des enfants est meilleure chez les mères ayant un niveau d'instruction élevé. En effet, chez les mères n'ayant aucun niveau d'instruction, seulement 3,20% des enfants sont assurés. Pour celles ayant un niveau d'instruction primaire, 7,80% des enfants sont assurés. Et chez les mères du niveau secondaire ou plus, 24,00% des enfants sont assurés.

Aussi, le ménage recomposé n'est pas favorable à la souscription d'une assurance maladie pour l'enfant (4,20% contre 6,40% pour l'ensemble).

Toutefois, il faut noter que cette situation de 2021 pourrait s'améliorer avec l'enrôlement accru à la Couverture Maladie Universelle (CMU) entre décembre 2022 et décembre 2023, qui a fait passer le nombre de personnes enrôlées de 3 722 019 à 10 010 486.

V-3- Prévalence de la mortalité infantile en 2021

Figure 41 : Tendances de la mortalité des enfants de moins de 5 ans



Source : EDS-CI 2021

Sur les 20 dernières années, la mortalité des enfants de moins de 5 ans, la mortalité infantile⁸ et la mortalité néonatale⁹ ont toutes connu une régression.

Cette performance est le fruit de l'amélioration du système de santé ivoirien à travers un rapprochement des établissements sanitaires de la population et la sensibilisation à l'endroit des gestantes et des mères.

⁸ La mortalité infantile est le rapport entre le nombre d'enfants morts avant l'âge d'un an sur le nombre total d'enfants nés vivants de la même période.

⁹ La mortalité néonatale est le rapport du nombre d'enfants décédés avant 28 jours de vie postnatale à l'ensemble des naissances vivantes de la même période.

VI

NUTRITION DE L'ENFANT



VI- NUTRITION DE L'ENFANT

VI-1- Allaitement en Côte d'Ivoire

VI-1-1- Allaitement des enfants de 0 à 23 mois

Tableau 19 : Allaitement des enfants de 0 à 23 mois

| Districts | Parmi les plus jeunes enfants de 0–5 mois vivant avec leur mère : | | Parmi tous les enfants de 6–11 mois : | Parmi tous les enfants de 12–23 mois : | Parmi tous les enfants de 0–23 mois : |
|--------------------|---|--|---|--|---------------------------------------|
| | % exclusive ment allaité | % recevant une alimentation mixte lactée | % d'enfants nourris au sein et aux aliments complémentaires | % actuellement allaité | % nourri avec un biberon |
| Abidjan | 37,80 | 36,80 | 91,60 | 39,30 | 21,50 |
| Yamoussoukro | 32,80 | 20,30 | 94,30 | 45,80 | 14,30 |
| Basassandra | 32,20 | 2,30 | 86,10 | 69,80 | 5,50 |
| Comoé | 52,70 | 7,80 | 78,20 | 48,80 | 11,20 |
| Denguélé | 24,10 | 10,10 | 92,80 | 78,40 | 5,20 |
| Gôh-Djiboua | 27,20 | 9,00 | 93,00 | 56,10 | 4,00 |
| Lacs | 19,30 | 9,90 | 97,50 | 52,80 | 6,20 |
| Lagunes | 32,00 | 11,70 | 93,20 | 66,30 | 6,20 |
| Montagnes | 36,10 | 9,40 | 94,10 | 64,10 | 3,40 |
| Sassandra-Marahoué | 16,40 | 9,10 | 91,60 | 68,10 | 7,60 |
| Savanes | 44,00 | 6,80 | 82,40 | 67,70 | 7,60 |
| Vallée du Bandama | 33,40 | 11,20 | 94,90 | 53,90 | 10,30 |
| Woroba | 23,40 | 7,30 | 92,70 | 72,60 | 5,60 |
| Zanzan | 61,70 | 5,30 | 88,80 | 78,10 | 5,40 |
| Ensemble | 34,00 | 13,70 | 90,40 | 58,60 | 9,50 |

Source : EDS-CI 2021

Les statistiques de 2021 ne sont pas satisfaisantes en matière d'allaitement exclusif des enfants de 0 à 5 mois. Seulement 34,00% des enfants de 0 à 5 mois sont nourris exclusivement au sein. Et parmi les 14 districts de Côte d'Ivoire, seulement 2 ont des taux d'allaitement exclusif supérieurs à 50% (le taux national projeté est de 50%). Il s'agit du Zanzan (61,70%) et de la Comoé (52,70%). Les districts de Sassandra-Marahoué (16,40%) et des Lacs (19,30%) affichent les plus faibles taux.

Quant aux enfants de 12 à 23 mois actuellement allaités, le niveau national affiche 58,60%. Les districts qui enregistrent les taux les plus élevés sont ceux du Denguélé (78,40%), du Zanzan (78,10%) et du Woroba (72,60%). Les districts d'Abidjan (39,30%), de Yamoussoukro (45,80%) et de la Comoé (48,80%) enregistrent les plus faibles taux.

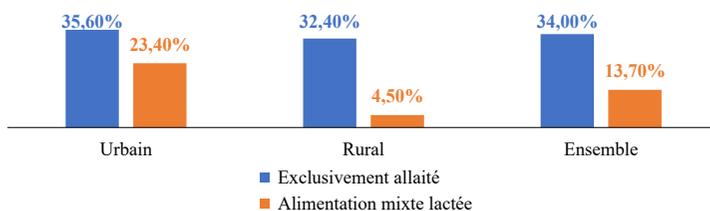
Enfin, les pourcentages d'enfants de 0 à 23 mois nourris au biberon sont faibles dans l'ensemble (9,50%), en dehors du district d'Abidjan où il est un peu plus marqué (21,50%).

La sensibilisation des populations en général et des mères en particulier sur les avantages d'une bonne nutrition doit être accentuée afin d'assurer aux enfants un développement harmonieux. Notons que les bonnes pratiques de la nutrition indiquent qu'entre 0 et 5 mois, le bébé n'a droit qu'aux seins exclusivement, sans ajout de quelques substances de complément. Il ne doit pas avoir d'alimentation mixte à cette période de la vie du nourrisson.

VI-1-2- Allaitement des enfants de 0 à 23 mois selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction de la mère allaitante

a- Allaitement des enfants de 0 à 5 mois vivant avec leur mère selon le milieu de résidence

Figure 42 : Allaitement des enfants de 0 à 5 mois vivant avec leur mère selon le milieu de résidence en 2021

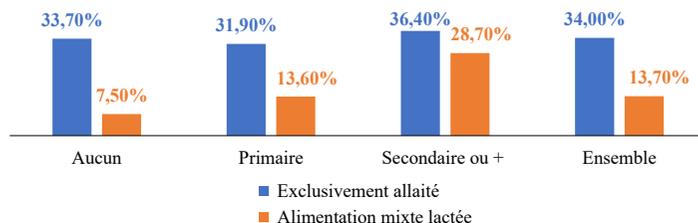


Source : EDS-CI 2021

Les statistiques en matière d'allaitement exclusif sont plus satisfaisantes en milieu urbain qu'en milieu rural. Par contre, l'alimentation mixte lactée est plus pratiquée en milieu urbain.

b- Allaitement des enfants de 0 à 5 mois vivant avec leur mère selon le niveau d'instruction de la mère allaitante

Figure 43 : Allaitement des enfants de 0 à 5 mois vivant avec leur mère selon le niveau d'instruction de la mère allaitante en 2021



Source : EDS-CI 2021

Les statistiques indiquent que l'alimentation mixte lactée prend de l'ampleur avec le niveau d'instruction de la mère.

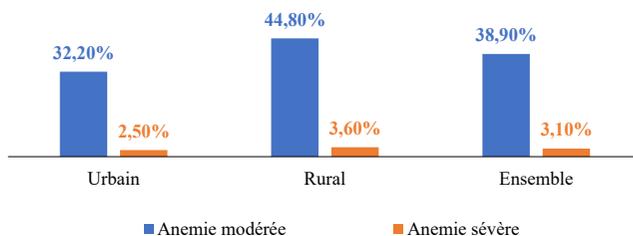
Des mesures devront être prises pour accentuer les sensibilisations dans les écoles, les universités et les services publics et privés. Aussi, il est nécessaire de créer des conditions adéquates dans les

services afin d'amener les mères à continuer l'allaitement aux seins quand elles ne sont pas dans leurs domiciles.

VI-2- Enfants Malnutris Aigus Modérés (MAM) ou Malnutris Aigus Sévères (MAS)

VI-2-1- Anémie chez les enfants selon le milieu de résidence de la mère

Figure 44 : Prévalence de l'anémie chez les enfants selon le milieu de résidence en 2021



Source : EDS-CI 2021

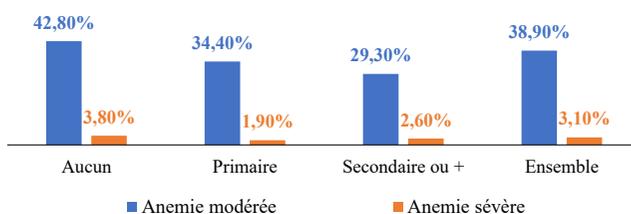
Le taux national de prévalence de l'anémie modérée chez les enfants est de 38,90% (plus ou moins élevé). Il est plus alarmant en milieu rural (44,80%) qu'en milieu urbain (32,20%).

En ce qui concerne l'anémie sévère, le taux national est moins alarmant (3,10%).

L'anémie qui est le dérivé de la malnutrition doit être combattue sous toutes ses formes, afin d'assurer une bonne croissance et un développement harmonieux de l'enfant.

VI-2-2- Anémie chez les enfants selon le niveau d'instruction de la mère

Figure 45 : Prévalence de l'anémie chez les enfants selon le niveau d'instruction de la mère en 2021



Source : EDS-CI 2021

Les taux nationaux de prévalence de l'anémie chez les enfants varient selon le niveau d'instruction de la mère. Il est plus alarmant dans le cas de l'anémie modérée (38,90%) et moins inquiétant dans le cas de l'anémie sévère (3,10%). Par ailleurs, plus la mère a un niveau d'instruction élevé, moins les enfants sont victimes d'anémie modérée. Il en est plus ou moins de même pour l'anémie sévère.

Le niveau d'instruction de la mère est donc visiblement un facteur déterminant relativement aux risques de prévalence de l'anémie chez l'enfant. Il importe donc d'encourager les jeunes filles et

futures mères déscolarisées ou analphabètes à la formation continue, notamment en alphabétisation afin de mieux prendre soin de leurs enfants.

VI-3- Actions menées pour améliorer l'état nutritionnel des enfants

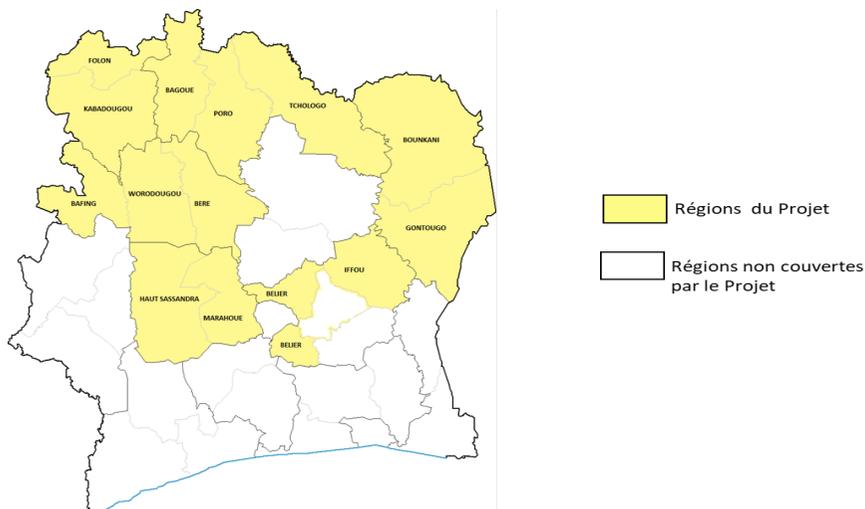
VI-3-1- Actions du Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et de développement de la Petite Enfance (CONNAPE) à travers les FRANC-DPE

a- Etat de mise en place des FRANC-DPE

Le Projet Multisectoriel sur la Nutrition et le Développement de la Petite Enfance (PMNDPE) a été mis en place pour améliorer l'état nutritionnel des enfants dans les 1 000 premiers jours de vie. La stratégie pour y parvenir a été la mise en place des Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaires (FRANC). le projet a créé 2 365 FRANC dans 14 régions que sont :

- Centre : Bélier ;
- Centre-Est : Iffou ;
- Centre-Ouest : Béré, Haut-Sassandra, Marahoué et Worodougou ;
- Nord : Bagoué, Poro et Tchologo ;
- Nord-Est : Bounkani et Gontougo ;
- Nord-Ouest : Bafing, Folon et Kabadougou.

Figure 46 : Cartographie des interventions du projet PNMDPE



Source : CONNAPE 2023

b- Résultats du projet PNMDPE

Les résultats obtenus en fin 2023 sont les suivants :

- **Enfants et parents bénéficiaires**, 2 541 635 personnes dans 2 365 villages, dont :
 - 1 932 969 parents qui bénéficient des séances d'éducation parentale ;
 - 705 216 enfants de moins de 5 ans (64%) régulièrement suivis ;
 - 311 419 femmes enceintes ou allaitantes qui bénéficient des prestations de la santé ;
 - 459 518 femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) ;
 - 591 004 enfants de 6 à 59 mois, ayant bénéficié du dépistage de la malnutrition dont 11 581 enfants malnutris modérés (MAM) pris en charge nutritionnelle dans les FRANC et 2 882 enfants malnutris sévères (MAS) référés dans les Unités Nutritionnelles.

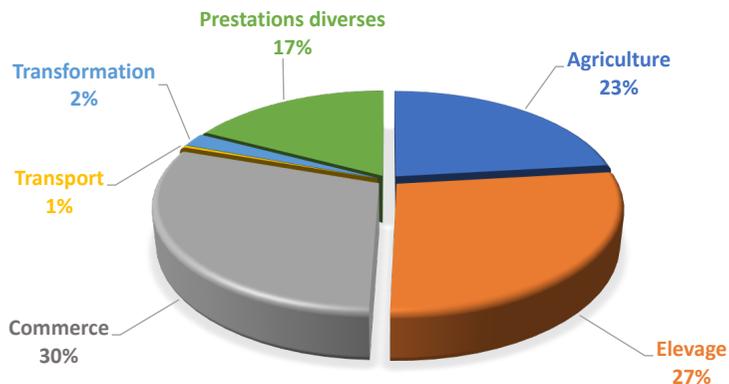
- **Sensibilisation en continue :**

- Installation de plus 37 453 DLM (Dispositifs de Lavage des Mains)
- Installation de 29 633 latrines dans le cadre du Projet.

- **Autonomisation de la Femme et promotion de la nutrition chez les femmes et les adolescentes**

- Mise en place de 2 357 Activités Génératrices de Revenus (AGR) de 1ère génération (99%) ;
- Mise en place de 1 863 AGR de 2ème génération (78%).

Figure 47 : Secteurs d'activités impactés par le Projet PNMDPE



Source : CONNAPE 2023

VI-3-2- Supplémentation et de déparasitage des enfants de 06 à 59 mois par district en 2021

a- Supplémentation des enfants en vitamine A et déparasitant par District

Tableau 20 : Taux de supplémentation en Vitamine A et déparasitage des enfants de 06 à 59 mois en 2021

| Districts | Supplémentés de vitamine A dans les 6 derniers mois (%) | Déparasités dans les 6 derniers mois (%) |
|--------------------|---|--|
| Abidjan | 55,30 | 64,20 |
| Yamoussoukro | 49,20 | 58,70 |
| Bas-Sassandra | 64,00 | 56,60 |
| Comoé | 48,80 | 60,70 |
| Denguélé | 33,90 | 34,10 |
| Gôh-Djiboua | 63,30 | 48,00 |
| Lacs | 45,30 | 47,70 |
| Lagunes | 38,50 | 54,40 |
| Montagnes | 48,40 | 38,80 |
| Sassandra-Marahoué | 24,10 | 23,30 |
| Savanes | 34,80 | 34,10 |
| Vallée du Bandama | 45,80 | 35,90 |
| Woroba | 26,10 | 22,80 |
| Zanzan | 43,10 | 38,10 |
| Ensemble | 46,00 | 45,80 |

Source : EDS-CI 2021

Concernant la supplémentation en vitamine A, seulement 46,00% des enfants de 06 à 59 mois en ont bénéficié en 2021. Par ailleurs, tous les districts restent loin de la cible nationale qui est de 80%. Néanmoins, les districts les plus performants sont le Bas-Sassandra (64,0%), le Gôh-Djiboua (63,3%) et le district autonome d'Abidjan (55,3%). A contrario, les districts de Sassandra-Marahoué (24,1%) et du Woroba (26,1%) demeurent les zones critiques.

Pour ce qui est du déparasitage des enfants de 11 à 59 mois, le niveau national est à 45,80%. Les districts les plus performants sont Abidjan (64,2%) et le Comoé (60,7%). Les zones critiques avec les plus faibles taux de déparasitage des enfants demeurent les mêmes que celles ayant de faibles taux de supplémentation en vitamines, à savoir les districts de la Sassandra-Marahoué (23,3%) et du Woroba (22,8%).

Ces faibles proportions de supplémentation en vitamine A et de déparasitage pourraient s'expliquer par la pandémie à COVID-19, période au cours de laquelle le confinement des personnes aurait fortement impacté ces taux.

Il faudra par conséquent accentuer les sensibilisations aux bienfaits de la vitamine A et du déparasitant que sont la baisse de l'anémie, le renforcement de la vision et de tout le système immunitaire. Pour ce faire, les produits mentionnés (vitamine A et déparasitant) doivent être fournis et stockés en quantités suffisantes.

b- Evolution des activités de supplémentation en Vitamine A des enfants de 6 à 11 mois

Tableau 21 : Données de supplémentation en vitamine A des enfants de 6 à 11 mois en 2023

| Données en supplémentation de la Vitamine des enfants de 6 à 11 mois | Première supplémentation des 6-11 mois | | Deuxième supplémentation des 6-11 mois |
|--|--|----------------|--|
| | Centres de santé | Communautaires | Centres de santé |
| Année 2022 | 594 346 | 25 985 | 1 114 |
| Année 2023 | 928 186 | 26 571 | 0 |
| Ecart | 333 840 | 586 | 0 |

Source : DIS/MSHP-CMU 2023

En 2023, ce sont 954 757 doses de vitamine A qui ont été administrées aux enfants de 6 à 11 mois dans les centres de santé et dans les communautés contre 621 445 doses en 2022, soit une augmentation de 333 312 doses.

En revanche, il y a moins d'enfants qui reçoivent la deuxième supplémentation. Cela s'explique en partie par le fait que la majorité de ceux du premier semestre se retrouvent dans la tranche d'âge de 12 à 59 mois.

Aussi, la supplémentation dans les communautés est presque inexistante lors de l'administration de la 2^{ème} dose de vitamine A.

La sensibilisation des communautés doit donc être davantage renforcée, afin de disposer les enfants à la seconde dose de supplémentation en vitamine A.

c- Evolution des activités de supplémentation en Vitamine A des enfants de 12 à 59 mois

Tableau 22 : Données de supplémentation en vitamine A des enfants de 12 à 59 mois en 2023

| Données en supplémentation de la Vitamine et du déparasitant des enfants de 12 à 59 mois | Première supplémentation des 12-59 mois | | Deuxième supplémentation des 12-59 mois |
|--|---|----------------|---|
| | Centres de santé | Communautaires | Centres de santé |
| Année 2022 | 2 713 315 | 174 613 | 1 193 677 |
| Année 2023 | 4 186 250 | 188 790 | 2 357 855 |
| Ecart | 1 472 935 | 14 177 | 1 164 178 |

Source : DIS/MSHP-CMU 2023

En ce qui concerne la supplémentation en vitamine A des enfants de la tranche d'âge de 12 à 59 mois, c'est un ensemble de 6 732 895 doses qui ont été administrées contre 4 081 605 doses en 2022, soit une augmentation de 2 651 290 capsules. La supplémentation dans le milieu communautaire fait toujours défaut au second passage.

Comme souligné plus haut, la sensibilisation des communautés doit être davantage renforcée.

d- Déparasitage des enfants de 12 à 59 mois en 2023

Tableau 23 : Données de déparasitage des enfants de 12 à 59 mois en 2023

| Déparasitage des enfants | Dose unique pour l'année | |
|--------------------------|--------------------------|----------------|
| | Centres de santé | Communautaires |
| Année 2022 | 2 061 434 | 140 282 |
| Année 2023 | 2 818 270 | 81 437 |
| Ecart | 756 836 | -58 845 |

Source : DIS/MSHP-CMU 2023

Concernant le déparasitage, il est réservé en dose unique à la tranche d'âge de 12 à 59 mois. Il est en nette augmentation de 697 991 capsules administrées entre 2022 et 2023.

Cependant, les doses administrées en milieu communautaire ont enregistré une baisse de 58 845 capsules de 2022 à 2023. Cela pourrait s'expliquer par une rupture de stocks en certains moments de l'année.

Pour plus d'efficacité dans les services de supplémentation en vitamine A et de déparasitage, l'Etat à travers le ministère de la santé doit faire des efforts pour disposer de doses suffisantes, afin d'assurer une bonne santé et une croissance harmonieuse des enfants de 6 à 59 mois.

RECOMMANDATIONS

Au terme de cette collecte de données statistiques relatives à la situation de l'enfant en Côte d'Ivoire au titre de l'année 2023, les recommandations suivantes sont formulées :

➤ **Aux intervenants sociaux :**

- sensibiliser les parents à l'enregistrement des naissances à l'état civil en vue de la délivrance des extraits des enfants qui leur est un droit fondamental ;
- renforcer la sensibilisation des mères gestantes à opter pour un accouchement assisté par un professionnel de la santé, car il est moins risqué et offre plus de garantie pour une naissance sécurisée aussi bien pour le bébé que pour la mère ;
- sensibiliser les parents à assurer l'épanouissement des mineurs avec une éducation et un encadrement de qualité, afin de réduire davantage les taux de prévention et de condamnation des mineurs en Côte d'Ivoire ;
- accentuer la sensibilisation en milieu scolaire, notamment au niveau des enseignants, afin de réduire significativement toutes ces violences qui sont bien souvent des facteurs d'échec et d'abandon scolaires ;
- accentuer les sensibilisations aux bienfaits de la vitamine A et du déparasitant que sont la baisse de l'anémie, le renforcement de la vision et de tout le système immunitaire. Pour ce faire, les produits mentionnés (Vitamine A et déparasitant) doivent être fournis et stockés en quantités suffisantes.

➤ **A l'Etat**

- renforcer la politique de l'école obligatoire pour tous ainsi que la formation continue et professionnelle afin que la proportion des chefs de ménage instruits soit élevée et que les enfants soient enregistrés à l'état civil avec l'établissement de leurs actes de naissance ;
- construire suffisamment d'écoles maternelles et autres foyers de développement de la petite enfance à l'échelle nationale. C'est en ce sens que l'ouverture des Centres d'Actions Communautaires pour l'Enfance (CACE) dans tous les villages sur l'ensemble du territoire national s'impose, afin de donner la chance à de nombreux enfants de fréquenter ces établissements pour un développement harmonieux qui leur permettra d'acquérir les aptitudes nécessaires à une bonne entame de l'apprentissage au primaire ;
- créer conditions d'apprentissage par la réhabilitation, la construction de nombreuses classes et les équipements nécessaires, afin de créer non seulement de meilleures conditions d'apprentissage en faveur des élèves mais aussi de respecter les ratios et standards internationaux en la matière ;
- accroître le nombre des EPR pour la prise en charge des adolescents vulnérables ;

➤ **Au secteur privé**

- Soutenir les initiatives gouvernementales par les investissements dans tous les secteurs (éducation, santé, social, univers carcéral, etc.).

➤ **Aux Partenaires au développement (PTF)**

- Apporter un appui considérable à l'Etat dans les politiques, programmes, plans et projets en faveur des enfants.

CONCLUSION

En Côte d'Ivoire, d'importantes initiatives sont prises par le gouvernement en faveur de la protection des enfants, notamment en ce qui concerne le respect de leurs droits légitimes conformément à la constitution et aux engagements internationaux. Toutes ces actions concourent au respect des droits de l'enfant, à garantir la prise en compte de ses besoins fondamentaux, à soutenir son développement physique, socio-affectif, intellectuel et à lui garantir une bonne santé, une sécurité sociale et une éducation de qualité.

Les statistiques présentées dans le présent document fournissent plus ou moins l'état de la situation de l'enfant en Côte d'Ivoire et permettent d'apprécier les efforts consentis par le gouvernement en matière de protection de l'enfant et de développement de la petite enfance. En effet, le respect des droits fondamentaux de l'enfant requiert la prise en compte de facteurs déterminants tels que : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, sa survie et son développement, sa liberté d'expression, d'association, de pensée, de conscience et de religion, l'éducation, la santé et les services médicaux, la protection contre le travail des enfants, les abus et mauvais traitements, la responsabilité des parents et le respect de la vie privée de l'enfant, le droit au nom et à la nationalité, les loisirs, les activités récréatives et culturelles, les handicaps divers etc.

Par ailleurs, ce document favorise la formulation de recommandations et autres mesures correctives, afin de pallier toutes les entraves au respect des droits essentiels de l'enfant et de lutter contre toutes les formes de violence, d'exploitation et de maltraitance à l'égard des enfants. Telle est la seule garantie du progrès et du développement futurs de la nation, avec de jeunes citoyens compétents et en parfaite santé.

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant s'engage à produire et à diffuser périodiquement ce document statistique, pour servir de guide dans les prises de décisions du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers concernant la problématique du non-respect des droits des enfants, afin de leur assurer une parfaite santé, une bonne éducation et un plein épanouissement social et affectif.

ANNEXE

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE PROTECTION DE REMPLACEMENT (EPR)

| N° | Structures | Statut | Localisation | Type de structure |
|----|---|--------|---|-------------------|
| 1 | Pouponnières publiques | Public | Dabou | Pouponnière |
| 2 | | Public | Yopougon | Pouponnière |
| 3 | | Public | Adjamé | Pouponnière |
| 4 | | Public | Bouaké | Pouponnière |
| 5 | Pouponnière Shalom Soua | Privé | Ayamé en face du Lycée BAD | Pouponnière |
| 6 | Pouponnière Arc en ciel | Privé | Odiénné quartier Texas | Pouponnière |
| 7 | Pouponnière Les Anges d'Adiaké | Privé | Adiaké quartier Boussonkro | Pouponnière |
| 8 | La Maison des Bébés de Bouaké | Privé | Bouaké quartier N'GATAKRO Extension | Pouponnière |
| 9 | Pouponnière les Anges de Padre Pio | Privé | Bonoua en face du sanctuaire Notre Dame de la garde | Pouponnière |
| 10 | Pouponnière Maman N'ZI de l'ONG Les Amis du Sourire | Privé | Grand-Lahou | Pouponnière |
| 11 | Pouponnière Notre Dame des Sources de Bouaké | Privé | Bouaké Air France 3 | Pouponnière |
| 12 | Pouponnière Sœur Maria | Privé | Soubéré quartier Nawa 2 | Pouponnière |
| 13 | Orphelinats publics | Public | Bingerville | Orphelinat |
| 14 | | Public | Bassam | Orphelinat |
| 15 | Orphelinat Solace Family Home | Privé | Tanda | Orphelinat |
| 16 | Orphelinat Born To Live Africa | Privé | Agboville quartier RAN face à l'école Primaire | Orphelinat |
| 17 | La maison du Potier de Yopougon | Privé | Yopougon Niangon derrière le 17ème arrondissement | Orphelinat |
| 18 | Orphelinat la Main Tendue (OMT) | Privé | Cocody Riviera Palmeraie | Orphelinat |

| | | | | |
|----|--|--------|--|------------------------------------|
| 19 | Orphelinat La douce Main | Privé | Grand-Bassam/Azuretti | Orphelinat |
| 20 | Orphelinat Sœur Camilia "La CASA DEL SOLE" | Privé | Tabou quartier Port Bouët Golf | Orphelinat |
| 21 | Enfance Meurtrie Sans Frontière (EMSF) | Privé | Grand-Bassam derrière N'SAH Hôtel | Orphelinat |
| 22 | Orphelinat Maison Padre Pio | Privé | Bonoua/Yaou | Orphelinat |
| 23 | Orphelinat de Bako | Privé | Odiénné/Bako | Orphelinat |
| 24 | Orphelinat Tomorrow's Hope | Privé | Daloa quartier Tazibouo 40 logements | Orphelinat |
| 25 | ZAMANE AL KHEIR | Privé | Odiénné | Orphelinat |
| 26 | Centres d'accueil et de transit | Public | Soubré | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 27 | | Public | Ferkéssédougou | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 28 | | Public | Agboville | Centre de transit |
| 29 | | Public | Marcory Zone 4C | Centre socio-éducatif |
| 30 | FOYER DON BOSCO | Privé | Koumassi Remblais | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 31 | FOYER Marie Dominique | Privé | Koumassi Remblais | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 32 | Centre de Sauvetage de l'ONG Dignité et Droits des Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI) | Privé | Yopougon Toits Rouge | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 33 | Centre de Transit Communautaire de l'ONG Cavoequiva | Privé | Adjamé 220 logements | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 34 | Centre d'accueil de l'ONG Côte d'Ivoire Prospérité | Privé | Abobo/N'dotré | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 35 | Foyer Akwaba d'Abobo | Privé | Abobo-derrière la Direction des Impôts | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 36 | Foyer Bon Berger | Privé | Toumodi Quartier Zaher | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 37 | Centre d'Accueil Sainte Geneviève | Privé | Katiola quartier Nanjéplékaha | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 38 | Centre d'Accueil de la Fondation Mamie Thérèse | Privé | Abengourou | Centre d'Accueil et d'Hébergements |

| | | | | |
|----|--|-------|--|------------------------------------|
| 39 | Maison Saint Joseph de l'ONG Crescendo vie | Privé | Bonoua quartier château carrefour Padre Pio | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 40 | Centre d'Accueil et de Transit Compassion Esther | Privé | Soubré quartier Gabon | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 41 | Centre d'Accueil Tera et Vie | Privé | Grand-Bassam quartier Moossou | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 42 | Centre Abel | Privé | Grand-Bassam/Vitré1 | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 43 | Maison d'Accueil, LOAZIZ DE L'ESPOIR | Privé | Grand-Bassam en face du Lycée Moderne | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 44 | Centre d'Accueil Mission d'Amour | Privé | Marcory Groupement Foncier | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 45 | Centre d'Accueil Parrick et Betty de Memaeseneire | Privé | San Pédro | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 46 | Centre d'Accueil "Bon Samaritain" | Privé | Katiola quartier résidentiel | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 47 | Centre AMIGO Doumé | Privé | Yopougon quartier Loko | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 48 | Centre Régional Chrétien d'Accueil des Orphelins (CERCADO) | Privé | Danané entre la Tanry et le nouvel hôpital en construction | Centre d'Accueil et d'Hébergements |
| 49 | CERRA | Privé | ABIDJAN / COCODY | Centre d'Accueil et d'Hébergements |

**MINISTRE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT**

